

Rapport d'Activité

et de Développement Durable

2025

Syndicat mixte Intercommunal de Transport
et de Traitement des Ordures Ménagères
de l'Aire Toulonnaise



L'année 2025

Après les campagnes de caractérisations des ordures ménagères résiduelles réalisées en 2018/2019, le Syndicat a relancé, fin 2024, une nouvelle campagne de caractérisations. La campagne hivernale a été complétée par une campagne estivale en 2025. 135 échantillons ont été analysés, hiver comme été, en provenance de toutes les communes du SITTMAT.

Les résultats de la campagne montrent que nos OMR sont à plus de deux tiers valorisables. Elles comprennent en moyenne 33 % de papiers et emballages en plastique, métaux et cartons, 21 % de déchets putrescibles, 8 % de verre et 7 % de textile d'habillement. Au regard de nos performances de tri, cela signifie qu'en moyenne 1 bouteille en verre sur deux, 2 emballages en cartons sur 3 et 4 emballages plastique sur 5 ne sont pas triés.

Un long chemin reste à parcourir pour améliorer le bilan matière et écologique du traitement de nos déchets ménagers, en s'assurant pour commencer que tous les usagers soient desservis par les dispositifs de tri, en porte à porte ou en apport volontaire.

À l'occasion de la mise en service du centre de tri du SITTMAT à La Farlède en 2026, la préparation du changement de consignes de tri (passage au mode de collecte dit « multi matériaux » avec un seul bac de tri pour l'ensemble des papiers et emballages, hors verre), a mis l'accent sur la nécessité de compléter les dispositifs de tri dans l'habitat collectif et les centres-villes. Des rencontres ont été organisées avec les adhérents et les responsables communaux pour définir les dispositifs de tri à déployer dans les « zones blanches », dont les habitants ne sont ni équipés d'un bac de tri, ni desservis par une colonne de tri.

Quant aux travaux du centre de tri du SITTMAT à La Farlède, ils ont démarré au printemps 2025, après plusieurs mois de retard pour des motifs administratifs et plus encore la découverte, quelques jours avant le lancement des travaux de débris amiantés dans le sous-sol du terrain de cette ancienne friche industrielle. La mise en service du centre de tri est attendue au début de l'automne 2026.

Fin 2025, une consultation a été lancée pour choisir le maître d'œuvre du futur quai de transfert de Lagoubran. Dès 2027, il permettra de massifier les collectes sélectives de papiers et emballages de l'Ouest Toulonnais dirigées ensuite vers La Farlède, ainsi que les biodéchets collectés séparément vers les plates-formes de compostage actuelles et futures.

Outre la valorisation matière des papiers et emballages, la valorisation organique constitue le second enjeu des prochaines années.

Après l'équipement de l'habitat individuel en compostage autonome, le SITTMAT cherche un terrain pour construire une unité de compostage des biodéchets, malgré les contraintes géographiques et réglementaires, éventuellement en partenariat avec les syndicats voisins.

En 2025, le SITTMAT a également veillé au maintien en bon état de fonctionnement et à la performance de son unité de valorisation énergétique de Toulon. Notre UVE a fêté ses 40 ans tout en restant en avance sur la réglementation. Cette dernière doit néanmoins se renforcer dans les prochaines années (PFAS, taxe carbone, sécurité incendie, ...), ce qui nécessite, de préparer les futures échéances et ce d'autant plus que la délégation d'exploitation se termine en 2030. Une réflexion a par ailleurs été engagée sur les extensions des réseaux de chaleur urbains, dans un contexte où l'autonomie énergétique et la variabilité des prix des énergies fossiles incitent à privilégier les sources locales d'approvisionnement énergétique.

Plus que jamais le nouveau mandat qui s'annonce obligera à faire des choix pour servir l'intérêt général dans ses dimensions tant environnementales qu'économiques.

Gilles VINCENT,
Président du SITTMAT

Sommaire

- 03. Le fonctionnement
- 12. Les missions
- 13. La valorisation matière
- 28. La valorisation énergétique
- 35. Le stockage des déchets
- 36. La synthèse
- 42. Le Bilan financier

Les faits marquants

1979	Mise en décharge des résidus ménagers sur les sites de Pierrefeu-du-Var et de Signes
1980	Mise en conformité de la décharge de Pierrefeu-du-Var
1981	Fermeture de la décharge de Signes
1985	Mise en service de l'UVE de l'Escaillon capacité de traitement 180 000 tonnes/an
1989	Adjonction à l'UVE d'un système de traitement des fumées
1990	Initiation de la valorisation matière grâce à la création avec les villes volontaires d'un réseau de déchèteries pour récupérer une part des déchets des administrés
1991	Mise en œuvre des premières collectes de piles, annuaires, boîtes-boissons, déchets ménagers spéciaux, textiles...
1993	Augmentation de la capacité de traitement de l'UVE passant de 180 000 tonnes à 285 000 tonnes/an
1996	Mise en place de la collecte sélective des emballages ménagers : verre, papier, carton, journaux et magazines, plastique (seulement les corps creux)
1998	Amélioration du système de traitement des fumées de l'UVE
2002	Refus des déchets verts à l'UVE. Mise en place du compostage avec distribution gratuite de composteurs
2005	Mise aux normes Européennes de l'ensemble des installations de l'UVE
2013	Début de la nouvelle DSP et commencement des travaux sur l'UVE ayant pour but l'optimisation de ses performances et l'amélioration de l'aspect esthétique
2015	Mise en service industrielle de la nouvelle UVE
2016	Intégration de la Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez
2018	Opération de distribution de poulaillers
2019	Mise en service du quai de transit modernisé de La Mole
2022	Extensions des Consignes de Tri des emballages sur l'Aire Toulonnaise
2023	Intégration de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures
2025	Pose de la première pierre du centre de tri des collectes sélectives du Sittomat

Le SITTMAT



Un Syndicat mixte Intercommunal

Créé en 1979 par 18 villes, pour en compter aujourd'hui 44, le SITTMAT est le Syndicat mixte Intercommunal de Traitement et de Transport des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise.

Cet acteur public a pour compétences le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Ainsi il réalise pour le compte de ses membres :

- Le transport des déchets ;
- Le traitement des déchets ;
- La gestion de certaines infrastructures communes telles que l'UVE, les quais de transit, et demain le centre de tri des collectes sélectives ;
- Par convention, la collecte sélective des PAV et la fourniture du matériel ;
- La négociation des contrats avec les éco-organismes.

Un territoire diversifié

Son territoire s'étend sur 1663 km² et compte

- 1 Métropole
- 1 Communauté d'Agglomération
- 3 Communautés de Communes.

Le Syndicat gère ainsi les déchets de 648 187 habitants.

Le territoire revêt deux spécificités qui impactent directement la gestion des déchets :

- Une structure hétérogène de l'habitat avec une proportion équivalente d'habitat vertical, horizontal et mixte ;
- Un afflux touristique estival qui équivaut chaque année à une production d'ordures ménagères de 85 000 habitants supplémentaires à l'année.

Pour optimiser le traitement des déchets ménagers et les performances de la collecte sélective, le SITTMAT doit s'adapter à ces contraintes territoriales.



LÉGENDE

- Métropole Toulon Provence Méditerranée
- Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume
- Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau
- Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures
- Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez



La répartition des compétences

Le service public de la gestion des Ordures Ménagères se décompose en deux missions :

- 1. La collecte des Ordures Ménagères.
- 2. Le transport et le traitement des Ordures Ménagères.

La Métropole et les Communautés, établissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI), ont l'entière compétence de la prévention et la gestion des déchets et assimilés.

Elles exercent en partie :

- La collecte des Ordures Ménagères dans les villes membres à destination de l'Unité de Valorisation énergétique
- La collecte des emballages ménagers recyclables en Porte-à-Porte sur le territoire des villes membres à destination des centres de tri, quais de transfert
- La compétence de haut de quai des déchèteries (réception des déchets) sur leur territoire
- Le choix de l'implantation des Points d'Apport Volontaire

Le SITTOMAT a pour compétences :

- Le traitement des ordures ménagères collectées par les EPCI
- Le traitement des matières issues de la collecte sélective en Porte-à-Porte réalisée par les EPCI
- Le transport des ordures ménagères reçues sur les quais de transfert vers l'UVE
- Le transport et le traitement des déchets collectés en déchèteries
- La gestion des infrastructures de traitement des déchets, quais de transferts des ordures ménagères, unité de valorisation énergétique, etc
- La négociation des contrats avec les éco-organismes pour le compte de ses membres
- Le développement de la valorisation matière et/ou organique
- Par convention, la collecte et le traitement des matières issues des Points d'Apport Volontaire sur l'aire toulonnaise
- Les opérations de communication en faveur de la collecte sélective, de la prévention déchets et le relais des campagnes nationales.

Une gouvernance définie par les Élus

LE COMITÉ SYNDICAL

Le SITTOMAT est administré par un comité syndical composé de 20 délégués titulaires et 8 délégués suppléants. Ces élus sont issus des 5 EPCI membres le composant.

Ils votent les délibérations concernant le transport et le traitement des déchets. Ils prennent également les décisions concernant la valorisation des déchets, le recyclage et les budgets afférents.

Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume

- Délégués titulaires : Jean TEYSSIER, Chrystelle GOHARD, René CASTELL, Jean-Luc GRANET
- Suppléants : Émilie GUEREL, René JOURDAN

Métropole Toulon Provence Méditerranée

- Délégués titulaires : Gilles VINCENT, Hélène BILL, Christine SINQUIN, Luc de SAINT-SERNIN, Robert BENEVENTI, Ange MUSSO
- Suppléants : Anne-Marie METAL, Albert TANGUY

Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau

- Délégués titulaires : Patrick BOUBEKER, Jean-Luc VITRANT, Robert BERTI
- Suppléant : Marie-Léa VOGEL

Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez

- Délégués titulaires : Catherine HURAUT, Michel LE DARD, Jean PLENAT, Philippe LEONELLI
- Suppléants : Aline CHARLES, Sylvie SIRI

Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures

- Délégués titulaires : Patrick MARTINELLI, Bernard MARTINEZ, Gérard CABRI
- Suppléants : Jean-Bernard KISTON

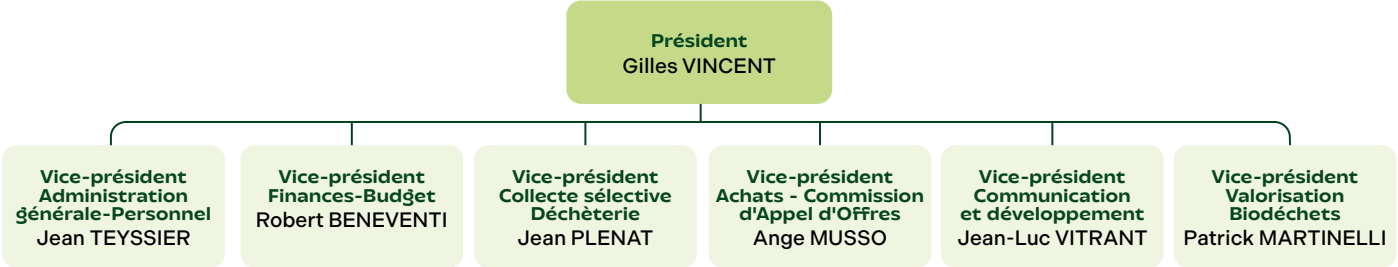
Principe de représentation

Désormais, ce ne sont plus les villes qui sont membres du Syndicat mais les intercommunalités. Ces EPCI désignent les délégués au SITTOMAT.

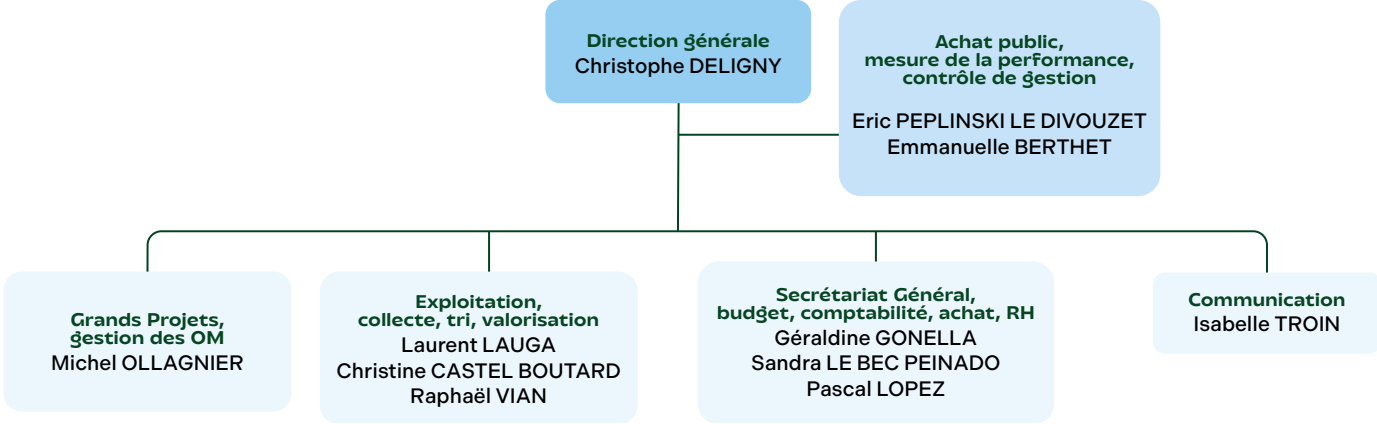
Chaque membre est représenté selon son nombre d'habitants. Le nombre de voix d'un délégué dans les votes du SITTOMAT est proportionnel aux tonnages de déchets produits par l'EPCI qu'il représente. Ces nombres sont réajustés chaque année au vote du budget primitif.

Le Bureau

ÉLU PAR LES 20 DÉLÉGUÉS TITULAIRES, LE BUREAU COMPTE UN PRÉSIDENT ET SIX VICE-PRÉSIDENTS :



La structure administrative



Le SITTOMAT

La stratégie du SITTOMAT

Des engagements pérennes

Depuis sa création en 1979, le SITTOMAT a toujours traité par valorisation énergétique les Ordures Ménagères de son territoire. Le Syndicat a régulièrement adapté leur traitement aux nouvelles solutions techniques disponibles et pérennes de la valorisation matière.

Cette volonté politique est conforme à la hiérarchisation des modes de traitement des déchets :

1. La valorisation matière est privilégiée

- ➔ Recycler les matières issues des collectes sélectives : emballages en verre, métal, plastique, cartons et papiers.
- ➔ Recycler les matières issues des déchèteries à chaque fois que possible,
- ➔ Composter les déchets verts et biodéchets, de manière individuelle ou collective : compostage individuel, lombricompostage, compostage collectif, compostage en plateforme de compostage pour les tonnages issus des déchèteries.

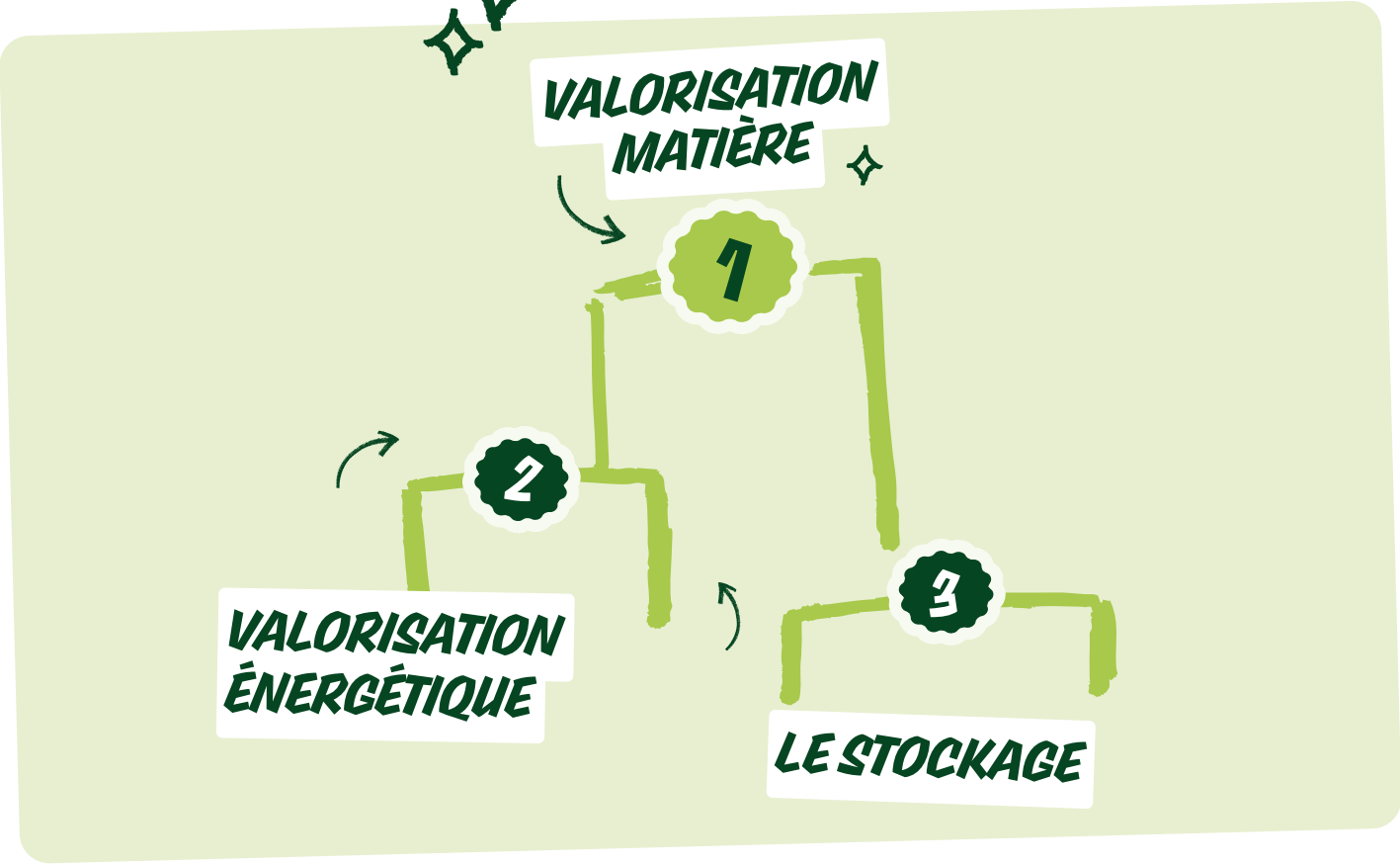
2. La valorisation énergétique

Le Syndicat valorise énergétiquement toutes autres formes de déchets ménagers : principalement les ordures ménagères résiduelles des habitants du territoire.

3. Le stockage : dernier mode de traitement des déchets ne pouvant être valorisés sous aucune forme.

Avec la Délégation de Service public confiée à ZEPHIRE, seules 1700 tonnes sont traitées en ISDND, en fonctionnement nominal.

Pour chacun de ces traitements, le Syndicat ne fait appel qu'à des prestataires de services qualifiés et certifiés pour s'assurer traçabilité et conformité.



La prévention des déchets

Le SITTOMAT, conformément à la loi de transition énergétique, définit et met en œuvre un certain nombre d'actions afin de réduire le tonnage des déchets ménagers à traiter :

- ➔ La distribution de plus de 91 000 composteurs individuels depuis 2005
- ➔ La distribution de 170 000 autocollants "STOP PUB" depuis 2013
- ➔ La distribution de 2 423 lombricomposteurs permettant de minorer la production d'Ordures Ménagères depuis 2019
- ➔ La mise en place de 103 sites de compostage partagé à fin 2025
- ➔ La mise en place d'un comité consultatif du traitement des Ordures Ménagères composé des associations volontaires de protection de l'environnement du territoire.

Le SITTOMAT participe aux travaux des commissions de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de chacun de ses membres.



Les faits marquants de l'année 2025

Le démarrage des travaux du centre de tri des collectes sélectives à La Farlède

L'instruction administrative du dossier du centre de tri a nécessité plusieurs mois supplémentaires (diagnostic archéologique préventif et passage du dossier ICPE en CODERST). Par la suite, la découverte de petits débris amiantés quelques semaines avant le lancement des travaux a nécessité la réalisation d'un diagnostic approfondi et, par suite, l'adaptation du projet et des travaux.

Les travaux n'ont ainsi pu démarrer qu'en mai 2025 pour une fin de chantier prévu au début de l'automne 2026, accusant un retard de près de 10 mois par rapport à la prévision initiale, ce qui a obligé à retarder d'autant le passage au mode de collecte multi matériaux de l'aire toulonnaise.



La préparation au passage au mode de collecte sélective dit « multi matériaux » sur l'aire toulonnaise

À la mise en service du centre de tri de La Farlède, les usagers de l'aire toulonnaise pourront enfin trier selon les standards nationaux et européens. Le processus de simplification du geste de tri engagé en 2022 avec l'extension des consignes de tri des emballages plastique (« tous les emballages plastique se trient ») touche à sa fin avec la consigne de déposer tous les papiers et emballages (hors verre) dans le bac à couvercle jaune (ou la colonne de tri jaune).

Dans ce processus, le SITTOMAT s'est vu confier par ses adhérents de l'aire toulonnaise le pilotage et le financement des évolutions successives de la consigne.

En 2025, des enquêtes terrain ont été réalisées et un comité de pilotage réuni pour définir les modalités pratiques et financières du passage au « multi matériaux » en 2026.

Le SITTOMAT a répondu à un appel à projet collecte lancé par l'éco-organisme CITEO, obtenant début 2026 l'engagement d'un soutien financier de 500 000 € sur la partie communication et changement de la consigne de tri.

Il reste à préciser les modalités et le dimensionnement du chantier visant à compléter / augmenter les volumes de tri mis à disposition des usagers en requérant le soutien le plus large possible de CITEO pour faire une réussite de cette dernière étape de la simplification du tri.

La poursuite de l'incitation au tri des papiers et emballages

Les nouvelles caractérisations des OMR réalisées en 2024/2025 montrent les évolutions suivantes par rapport à celles de 2018/2019 :

- Une baisse sensible des biodéchets de plus de 30 % à environ 20 %, ce qui traduit sans doute l'effet conjugué des campagnes d'équipement des ménages en composteurs individuels (35 000 unités distribuées en moins de 2 ans entre 2022 et 2024) et la préoccupation des ménages en matière de gaspillage alimentaire dans ces périodes de baisse de pouvoir d'achat.
- Une étonnante stabilité de la proportion d'emballages ménagers : si les quantités des déchets triés augmentent, les quantités d'emballages mis sur le marché ne cessent elles aussi d'augmenter, de telle sorte que la proportion d'emballages dans les OMR a peu varié en 6 ans.

Face à ce constat, il convient de continuer à sensibiliser à la prévention des déchets (moins d'emballages dans les achats) et de veiller à ce que chaque habitant soit équipé pour le tri.

Une conférence de presse et des campagnes de communication multimédia ont été menées en 2025 pour alerter le public sur ce constat.

Le SITTOMAT a par ailleurs cartographié sur l'aire toulonnaise les zones équipées en bacs de tri et celles desservies par des colonnes de tri, mettant en évidence des zones dites « blanches » où l'accès au tri est compliqué. Des réunions avec les adhérents et les responsables communaux ont eu lieu pour combler ces vides. Elles seront à poursuivre au démarrage des futurs mandats afin de continuer à augmenter les performances de tri.

Les quais de transfert des déchets

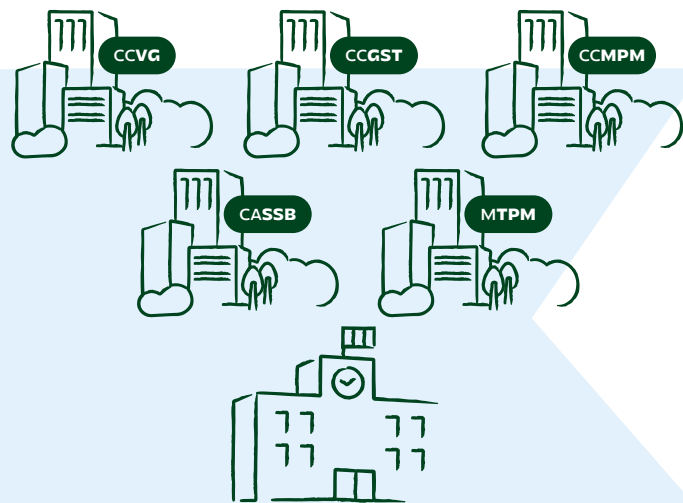
À l'instar de l'année 2024, l'année 2025 a également été consacrée à l'amélioration des équipements de massification des déchets que sont les quais de transfert :

- Les travaux d'amélioration du quai de transfert de Manjastre à Bormes-les-Mimosas ont été lancés afin d'ajouter deux trémières supplémentaires et un pont bascule en sortie et reprendre les voiries et réseaux souterrains, pour un montant total d'environ 1,30 M€.
- Les consultations d'ingénierie pour la réalisation d'un nouveau quai de transfert sur le quartier de Lagoubbran entre l'UVE et la déchèterie de Toulon ont été engagées (montant total de l'opération estimé à 3 M€).
- La déchèterie d'Evenos a été équipée d'un compacteur pour la réception et le transport des biodéchets collectés séparément par la CASSB.



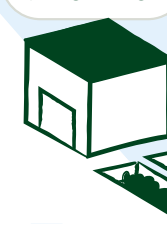
AU CŒUR DE LA GESTION DES DÉCHETS

Collecte
par les Communautés
de Communes



**Transport,
traitement
et valorisation**
par le SITTMAT

CENTRE DE
MATURATION



Mâchefers

UNITÉ DE VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE (UVE)

- Vapeur pour les réseaux de chaleur
- Électricité
- Centre de traitement de REFIOM ISDD*

2 ensembles de logements sociaux bénéficient de l'énergie produite par l'UVE
→ Quartier La Beaucaire à Toulon
→ Quartier Berthe à La Seyne-sur-Mer

Tri

Valorisation
énergétique

Valorisation
énergétique

Plateformes de
mise en bales

Valorisation
matière

Centres
de tri

CENTRES DE
VALORISATION
MATIÈRE

CENTRES DE
COMPOSTAGE
DES DÉCHETS
VERTS

CENTRES DE
TRAITEMENT
DES GRAVATS

ISDND**

**Solutions
compostage**



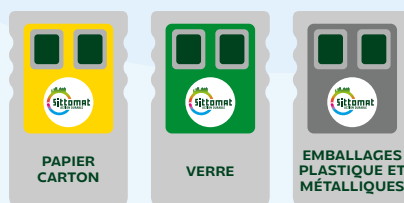
COMPOSTAGE
PARTAGÉ



COMPOSTAGE
INDIVIDUEL



LOMBRI-
COMPOSTEUR



POINTS D'APPORT
VOLONTAIRE

Tri

Valorisation
matière



DÉCHÈTERIES

* ISDD = Installation de Stockage de Déchets Dangereux.

** ISDND = Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux.

Les missions

Le transport des ordures ménagères

Afin de limiter les coûts et l'émission de CO² lors du transport des Ordures Ménagères jusqu'à l'UVE de TOULON, le SITTOMAT dispose de 5 quais de transit :

- Un quai situé à Hyères géré par Veolia Propreté pour les villes d'Hyères, Carqueiranne et La Crau. **En 2025, ce quai a réceptionné 29 491 tonnes d'Ordures Ménagères.**
- Un quai situé à Solliès-Pont géré par la société Pasini pour les villes de Solliès-Pont, Solliès-Ville, Solliès-Toucas, La Farlède et Belgentier. **En 2025, ces communes ont déposé 9 177 tonnes de déchets.**
- Un quai situé à Saint-Cyr-sur-Mer, dans la déchèterie, pour une partie des collectes des villes de Bandol, Sanary-sur-Mer, La Cadière d'Azur, Le Beausset, Évenos, Le Castellet, Signes, Saint-Cyr-sur-Mer. **En 2025, 44 tonnes de déchets ont transité par ce site.**
- Un quai situé à La Mole, géré par la société Dragui Transport pour toutes les villes de la CCGST. **En 2025, 34 117 tonnes de déchets ont transité par ce site.**
- Un quai situé à Bormes les Mimosas (Manjastre), géré par la société Propolys, pour les 3 communes littorales de la CCMPM. **En 2025, 14 642 tonnes de déchets ont transité par ce site.**
- En 2025, le Syndicat a donc transporté **87 441 tonnes d'Ordures Ménagères** depuis les quais de transfert vers l'UVE. Toutes les autres villes déposent leurs Ordures Ménagères directement à l'UVE.



Les autres transports

Dans le cadre de ses compétences, le SYNDICAT réalise également le transport vers les centres de traitement pour les produits issus des déchèteries, vers les centres de tri pour les produits de la collecte sélective et vers les centres de stockage des déchets ultimes pour les Refiom (résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères).

En effet, l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique a produit 7 698 tonnes de cendres issues du traitement des fumées. Le SITTOMAT les envoie dans une installation de stockage de déchets dangereux (ISDD) de classe 1, située à Bellegarde dans le Gard (30) afin qu'elles soient stockées après un pré-traitement spécifique.

À La Mole et à Pierrefeu, la mise en balles des Ordures Ménagères

La mise en balles permet de **compacter** et **enrubanner** d'un film étirable les Ordures Ménagères.

Elles peuvent ainsi supporter un stockage de plusieurs semaines en évitant les nuisances et la mise en décharge. Elles sont ensuite renvoyées vers l'UVE, pour être valorisées énergétiquement.

En 2025, 13 465 tonnes d'OMR de la CC Golfe Saint Tropez et de la CC Méditerranée Portes des Maures ont été traitées à l'UVE de TOULON. Elles ont été mises en balles, pendant la période d'arrêt technique de l'UVE et durant l'été quand notre unité de valorisation est saturée par les déchets de l'aire toulonnaise.



La valorisation matière

La loi de transition énergétique de 2015 et la loi contre le gaspillage de 2020, définissent des objectifs ambitieux pour la croissance verte :

- Réduire de 15 % les déchets ménagers (entre 2021 et 2030).
- Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025). Ces objectifs confortent le SITTOMAT dans l'intensification des actions menées dans le cadre de la collecte sélective et le compostage.
- Valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation matière (2035).

Les objectifs du Syndicat

Le SITTOMAT privilégie comme alternative à la valorisation énergétique la collecte sélective, le traitement des biodéchets, la valorisation matière. Ces objectifs ne pourront être atteints qu'avec la participation des administrés.

Guider les administrés

Quel déchet dans quel bac, où jeter ses déchets triés, quel déchet déposer en déchèterie, quelles sont les consignes de tri,... ce sont autant de questions que les administrés peuvent se poser lorsqu'ils veulent trier leurs déchets.

Alors pour leur permettre de bien trier, le SITTOMAT a pour mission de les informer et de les aider dans ce geste quotidien. Le Syndicat développe une communication ciblée, diffusée par une équipe d'ambassadeurs du tri qui opère toute l'année sur l'Aire Toulonnaise.

La communication de proximité en 2025 : un engagement au quotidien

En 2025, les Ambassadeurs du tri ont joué un rôle clé dans la sensibilisation de terrain. Leur action s'est déployée à travers :

- Des animations et stands sur les marchés, salons et événements locaux,
- Des interventions dans les écoles et autres structures,
- Des missions variées : contrôle des bacs de tri, distribution de documents, et sensibilisation à la prévention des déchets.

Grâce à leur mobilisation, plus de 56 000 personnes ont été informées et sensibilisées.



Les ambassadeurs du tri, véritables vecteurs de communications

L'équipe d'ambassadeurs du tri a pour mission **d'informer et de sensibiliser** les administrés de l'Aire Toulonnaise aux bons gestes de tri des emballages ménagers, dans le cadre du programme mis en œuvre avec Citeo.

Véritables porte-paroles du SITTOMAT, ils sont habillés et véhiculés pour mener à bien les différentes actions de proximité engagées pour **encourager les trieurs** et **convaincre les plus réticents** du bien-fondé du tri des déchets.

En 2025, MTPM a recruté 8 ambassadeurs dont les missions viennent renforcer celles du Sittomat sur le tri et s'étendant aux autres champs de l'environnement relevant de la compétence métropolitaine.

4 ambassadeurs du tri sont en fonction à la CCGST et 1 ambassadeur du tri est en fonction à la CCMPM.



Les missions

Optimiser le tri : notre engagement en 2025

En 2025, le SITTOMAT, lors de sa première campagne a rappelé l'importance d'un tri sélectif rigoureux. Les résultats d'une étude sur la composition des ordures ménagères ont révélé un constat alarmant : 80 % des emballages en métal ou plastique, 67 % des emballages en carton et 50 % des emballages en verre sont encore jetés dans les poubelles d'ordures ménagères, au lieu d'être correctement triés.

L'été a été marqué par une sensibilisation renforcée des touristes, bien au-delà d'une simple campagne. Pour toucher un public international, nous avons créé un site dédié, traduit en 5 langues, distribué plus de 400 000 supports (offices de tourisme, capitaineries, organismes de vacances, etc.).

À l'automne, l'accent a été mis sur les petits emballages que l'on hésite à trier mais qui sont recyclables (plaquette de médicament, capsule de café, tube de dentifrice etc.).

Enfin, une campagne rappelant l'importance du geste de tri pendant les fêtes a clôturé l'année.

Des campagnes digitales ont également été menées tout au long de l'année mettant l'accent sur l'importance du compostage ou encore les refus de tri.

Suivez-nous sur les réseaux !

Prévention déchet, actualité des déchèteries, compostage, consignes de tri, trucs et astuces zéro déchet. Autant de thèmes que le SITTOMAT aborde sur les réseaux. Suivez-nous sur Instagram, Facebook, LinkedIn et X.

@sittomat



Campagne de communication "Eco-été" 2025



Campagne de communication "Ça n'a rien à faire là" 2025



Campagne de communication "Ça se trie aussi" 2025

Le soutien des éco-organismes

Les éco-organismes sont des sociétés de droit privé agréées par les pouvoirs publics qui ont une mission d'intérêt général.

Cette mission, correspond à la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), et consiste à prendre en charge la fin de vie des produits. Chaque éco-organisme correspond à une filière économique définie (emballages ménagers, piles, mobiliers, déchets d'équipements électriques et électroniques...).

Les entreprises qui commercialisent les produits de ces filières adhèrent à l'éco-organisme concerné en lui versant des contributions financières calculées selon des critères spécifiques.

Cette participation permet de soutenir financièrement et techniquement les opérations de tri des déchets et de collecte sélective menées par les collectivités territoriales, dont le SITTOMAT.



Pour les emballages ménagers recyclables et l'édition papier

Née du rapprochement d'Eco-Emballages et d'Ecofolio, Citeo a été créée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers.

L'organisme conjugue performances économiques et environnementales en imaginant des solutions qui font progresser le recyclage au meilleur coût. Citéo est un important partenaire du SITTOMAT car il accompagne l'ensemble des actions du Syndicat avec proximité et expertise.

En 2025, 60 515 tonnes d'emballages ménagers recyclables et Papiers ont été collectées en Porte-à-Porte et en Point d'Apport Volontaire.



Au-delà des metteurs sur le marché – producteurs, importateurs et distributeurs – Valobat accompagne l'ensemble des parties prenantes de la chaîne de valeur du recyclage dans le bâtiment. Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises de travaux, déconstructeurs, collectivités territoriales, bricoleurs, gestionnaires de déchets et industriels : tout est mis en œuvre pour faciliter la gestion des déchets de chantiers, en proposant un service de qualité aux détenteurs de déchets sur les points de collecte et aux déchèteries gérées par les collectivités.

En 2025, 19 592 tonnes ont été collectées.



ECOMINERO est l'éco organisme qui répond aux obligations de la REP Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB).

En 2025, 50 256 tonnes ont été collectées.



Pour les textiles

En charge de la REP textile, l'éco-organisme souhaite mobiliser autour du cycle de vie du produit en ayant trois projets stratégiques : l'écoconception, le réemploi et le recyclage.

En 2025, ce sont 1 287 tonnes de vêtements qui ont été collectés en Points d'Apport Volontaire dédiés.



Pour les déchets d'équipements électriques et électroniques

Eco-organisme à but non lucratif agréé par les pouvoirs publics pour la collecte, la dépollution et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers, professionnels (DEEE pro), des lampes et des petits extincteurs.

En 2025, 4 215 tonnes de DEEE et 11 tonnes de lampes ont été récupérées en déchèterie.



Pour les déchets Diffus Spécifiques

Le Syndicat a signé en 2015 une convention avec EcoDDS, organisme chargé du traitement des déchets diffus spécifiques. EcoDDS est un éco-organisme opérationnel dédié aux Déchets Diffus Spécifiques des ménages dont l'agrément a été renouvelé le 11 mars 2019. Sa mission principale est d'organiser le fonctionnement et d'assurer la pérennisation de la filière des Déchets Diffus Spécifiques des ménages dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé.

En 2025, 845 tonnes récupérés en déchèterie, dont 369 pris en charge par ECO DDS.



Pour les Mobiliers usagers

Ecomaison est un éco-organisme, agréé par l'état, chargé d'organiser la collecte, le tri, la réparation, le réemploi, le recyclage des objets et matériaux de la maison.

En 2025, 8 126 tonnes de mobilier ont été collectées.

Le SITTOMAT a contractualisé avec l'ensemble des éco-organismes afférents aux déchets ménagers.

Les missions

Les dispositifs de collecte

Pour permettre aux administrés de trier leurs déchets, le SITTOMAT, les villes et les EPCI, ont mis en place un dispositif de collecte sur leur territoire qui ne cesse d'évoluer.

À noter

Le SITTOMAT collecte les Points d'Apport Volontaire de la collecte sélective, sur l'aire toulonnaise – via deux prestataires de services. La collecte pour les Ordures Ménagères, les déchets triés en Porte-à-Porte ou points de regroupements et les encombrants est réalisée par les EPCI.

Les déchèteries

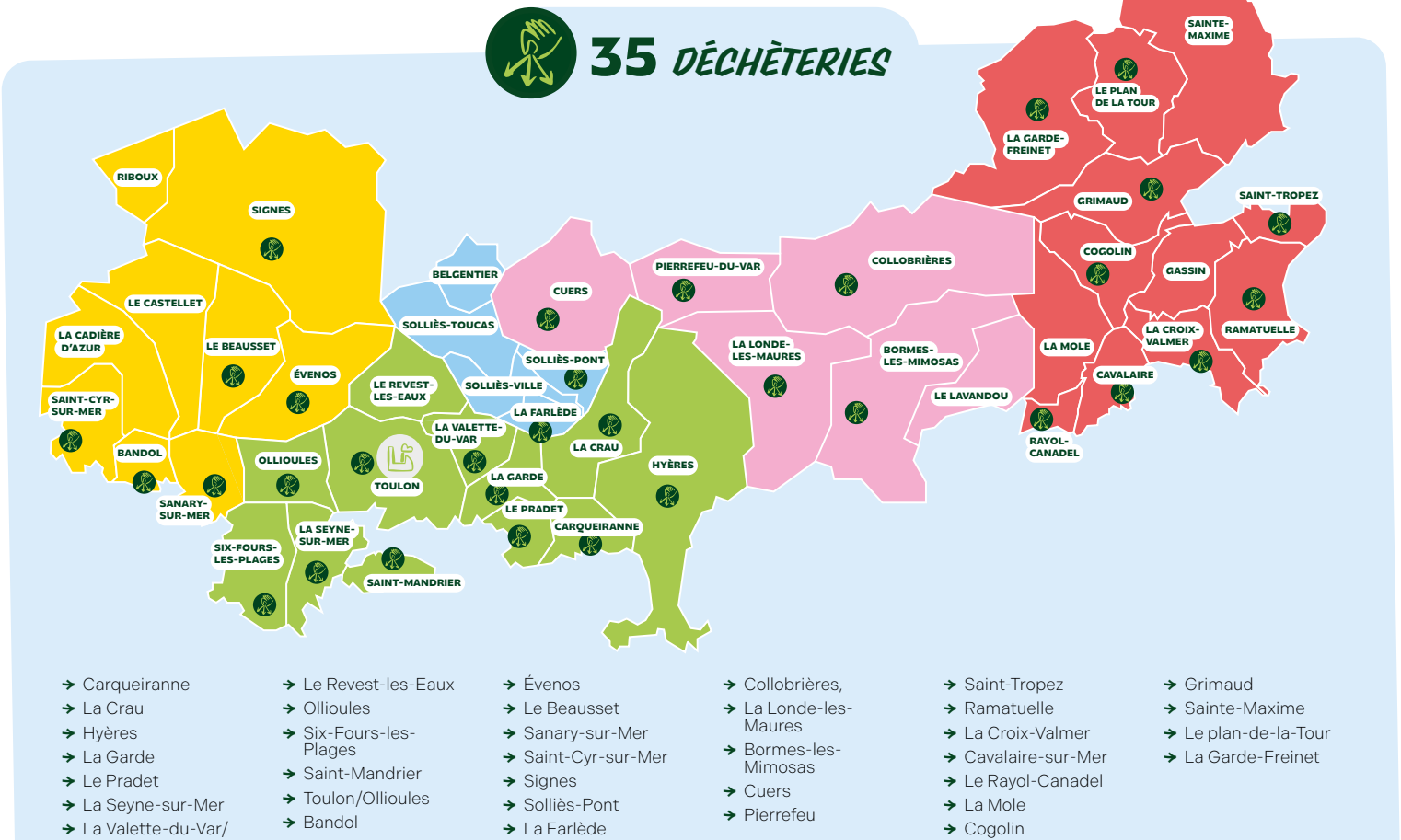
Pour valoriser tous les types de déchets recyclables, le SITTOMAT peut compter sur le réseau des déchèteries.

Si la création et la gestion des hauts de quais des déchèteries sont de la compétence des EPCI. l'exploitation des bas de quai a été déléguée au SITTOMAT.



Le Syndicat développe La Valorisation Matière sur l'ensemble des déchèteries avec la mise en place de bennes dédiées par typologie de déchets.

Au total, 23 types de déchets ménagers sont collectés pour être valorisés.



Tonnages reçus en déchèteries

Le SITTOMAT

Déchets Non Dangereux et Non Inertes

	Tonnage	Valorisation Matière	Valorisation Énergétique	Stockage	Total
Plâtre	2 280,06	2 280,06			2 280,06
Enc Mélange	31 096,91	13 290,93		17 805,98	31096,91
Enc bois	19 022,50	19 022,50			19 022,50
Écomaison	8 119,48	8 119,48			8 119,48
Bois Propre	1 483,17	1 483,17			1 483,17
Déchets verts	54 856,78	54 856,78			54 856,78
Textiles	1 287,00	1 287,00			1 287,00
Verre plat	523,29	523,29			523,29
Ferrailles	4 660,88	4 660,88			4 660,88
Papiers	Imputé à la collecte sélective				
Cartons					
Verre					
Plastiques					
Total	123 330,07	105 524,08	0,00	17 805,98	123 330,07

Déchets Inertes

	Tonnage	Valorisation Matière	Valorisation Énergétique	Stockage	Total
Gravats	80 282,34	41 798,34		38 484,00	80 282,34
Balayures	5 681,33	5 041,27	212,87	427,19	5 681,33
Total	45 312,67	44 672,61	212,87	38 911,19	45 312,67

Déchets Dangereux

	Tonnage	Valorisation Matière	Valorisation Énergétique	Stockage	Total
DDS	416,78	72,61	344,16		416,77
Eco DDS	395,69	5,10	390,59		395,69
Piles	26,92	20,73	6,19		26,92
Lampes	11,81	10,63	1,18		11,81
Bouteilles de gaz	439,89	439,89			439,89
Extincteurs	55,14	55,14			55,14
Radios	5,00	3,85	1,15		5,00
DEEE	4 225,85	3 422,94		802,91	4 225,85
Pneumatiques	274,41	68,60	205,81		274,41
Huile mécanique	143,91	143,91			143,91
Huile alimentaire	27,73	27,73			27,73
Cartouche d'encre	4,00				4,00
Total	6 027,13	4 275,13	949,08	802,91	6 027,13

* dont 40 118 t de déchets de professionnels et des communes réceptionnés à l'ISDI de Manjastre.

La Métropole Toulon Provence Méditerranée

Déchets Non Dangereux et Non Inertes

	Tonnage	Valorisation Matière	Valorisation Énergétique	Stockage	Total
Plâtre	1 282,54	1 282,54			1 282,54
Enc Mélange	9 455,84	5 389,83		4 066,01	9 455,84
Enc bois	10 502,92	10 502,92			10 502,92
Écomaison	4 103,28	4 103,28			4 103,28
Bois Propre	814,75	814,75			814,75
Déchets verts	27 713,43	27 713,43			27 713,43
Textiles	902,00	902,00			902,00
Verre plat	394,27	394,27			394,27
Ferrailles	2 279,84	2 279,84			2 279,84
Papiers	Imputé à la collecte sélective				
Cartons					
Verre					
Plastiques					
Total	57 448,87	53 391,86	0,00	4 066,01	57 448,87

Déchets Inertes

	Tonnage	Valorisation Matière	Valorisation Énergétique	Stockage	Total
Gravats	20 673,39	20 673,39			20 673,39
Balayures	3 136,77	26 23,94	85,64	427,19	3 136,77
Total	23 810,16	23 297,33	85,64	427,19	23 810,16

Déchets Dangereux

	Tonnage	Valorisation Matière	Valorisation Énergétique	Stockage	Total
DDS	108,99	13,60	95,38		108,98
Eco DDS	233,34	3,01	230,33		233,34
Piles	13,53	10,42	3,11		13,53
Lampes	6,10	5,49	0,61		6,10
Bouteilles de gaz	269,11	269,11			269,11
Extincteurs	29,25	29,25			29,25
Radios	3,64	2,80	0,84		3,64
DEEE	1 992,39	1 613,84		378,55	1 992,39
Pneumatiques	155,09	38,77	116,32		155,09
Huile mécanique	67,86	67,86			67,86
Huile alimentaire	13,26	13,26			13,26
Cartouches d'encre	2,13	2,13			2,13
Total	2 894,68	2 069,53	446,59	378,55	2 894,67

La Communauté d’Agglomération Sud Sainte-Baume

Déchets Non Dangereux et Non Inertes

	Tonnage	Valorisation Matière	Valorisation Énergétique	Stockage	Total
Plâtre	433,68	433,68			433,68
Enc Mélange	3 428,56	1 954,28		1 474,28	3 428,56
Enc bois	2 539,01	2 539,01			2 539,01
Écomaison	1 305,68	1 305,68			1 305,68
Bois Propre	6,62	6,62			6,62
Déchets verts	8 232,52	8 232,52			8 232,52
Textiles	68,40	68,40			68,40
Verre plat	111,74	111,74			111,74
Ferrailles	900,82	900,82			900,82
Papiers	Imputé à la collecte sélective				
Cartons					
Verre					
Plastiques					
Total	17 027,05	15 552,77	0,00	1 474,28	17 027,05

Déchets Inertes

	Tonnage	Valorisation Matière	Valorisation Énergétique	Stockage	Total
Gravats	5740,12	5740,12			5740,12
Balayures	1029,38	307,70	51,47	670,21	1029,38
Total	6 769,50	6 047,82	51,47	670,21	6769,50

Déchets Dangereux

	Tonnage	Valorisation Matière	Valorisation Énergétique	Stockage	Total
DDS	53,11	6,63	46,48		53,11
Eco DDS	64,88	0,84	64,05		64,89
Piles	4,38	3,37	1,01		4,38
Lampes	1,60	1,44	0,16		1,60
Bouteilles de gaz	69,07	69,07			69,07
Extincteurs	9,57	9,57			9,57
Radios	1,49	1,15	0,34		1,49
DEEE	712,95	577,49		135,46	712,95
Pneumatiques	49,20	12,30	36,90		49,20
Huile mécanique	23,85	23,85			23,85
Huile alimentaire	4,06	4,06			4,06
Cartouches d'encre	0,68	0,68			0,68
Total	994,84	710,45	148,94	135,46	994,85

La Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez

Déchets Non Dangereux et Non Inertes

	Tonnage	Valorisation Matière	Valorisation Énergétique	Stockage	Total
Plâtre	363,16	363,16			363,16
Enc Mélange	4 642,22	2 646,07		1 996,16	4 642,23
Enc bois	3 112,00	3 112,00			3 112,00
Écomaison	1 600,06	1 600,06			1 600,06
Bois Propre	662,00	662,00			662,00
Déchets verts	16 731,41	16 731,41			16 731,41
Textiles	146,00	146,00			146,00
Verre plat					0,00
Ferrailles	566,93	566,93			566,93
Papiers	Imputé à la collecte sélective				
Cartons					
Verre					
Plastiques					
Total	27 823,78	25 827,63	0,00	1 996,16	27 823,79

Déchets Inertes

	Tonnage	Valorisation Matière	Valorisation Énergétique	Stockage	Total
Gravats	5 551,36	5 551,36			5 551,36
Balayures	1 515,18	1439,42	75,76		1515,18
Total	7 066,54	6990,78	75,76	0,00	7066,54

Déchets Dangereux

	Tonnage	Valorisation Matière	Valorisation Énergétique	Stockage	Total
DDS	223,17	27,85	195,32		223,17
Eco DDS	29,83	0,38	29,45		29,83
Piles	3,76	2,90	0,87		3,76
Lampes	2,49	2,24	0,25		2,49
Bouteilles de gaz	20,96	20,96			20,96
Extincteurs	8,62	8,62			8,62
Radios					0,00
DEEE	824,27	667,66		156,61	824,27
Pneumatiques	34,56	8,64	25,92		34,56
Huile mécanique	18,90	18,90			18,90
Huile alimentaire	6,12	6,12			6,12
Cartouches d'encre	0,74				0,74
Total	1 173,41	764,26	251,80	156,61	1 173,41

La Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau

Déchets Non Dangereux et Non Inertes

	Tonnage	Valorisation Matière	Valorisation Énergétique	Stockage	Total
Plâtre	200,68	200,68			200,68
Enc Mélange	1 585,66	903,83		681,83	1 585,66
Enc bois	1 333,77	1 333,77			1 333,77
Écomaison	245,82	245,82			245,82
Bois Propre					0,00
Textiles	63,68	63,68			63,68
Déchets verts	1 739,72	1 739,72			1 739,72
Verre plat	17,28	17,28			17,28
Ferrailles	406,07	406,07			406,07
Papiers	Imputé à la collecte sélective				
Cartons					
Verre					
Plastiques					
Total	5 592,68	4 910,85	0,00	681,83	5 592,68

Déchets Inertes

	Tonnage	Valorisation Matière	Valorisation Énergétique	Stockage	Total
Gravats	2 336,40	2 336,40			2 336,40
Balayures					0,00
Total	2 336,40	2 336,40	0,00	0,00	2 336,40

Déchets Dangereux

	Tonnage	Valorisation Matière	Valorisation Énergétique	Stockage	Total
DDS	7,97	0,99	6,98		7,97
Eco DDS	31,03	0,40	30,63		31,03
Piles	1,99	1,53	0,46		1,99
Lampes	0,66	0,59	0,07		0,66
Bouteilles de gaz	34,56	34,56			34,56
Extincteurs	3,12	3,12			3,12
Radios	0,13	0,10	0,03		0,13
DEEE	345,05	279,49		65,56	345,05
Pneumatiques	24,46	6,12	18,35		24,46
Huile mécanique	13,68	13,68			13,68
Huile alimentaire	2,18	2,18			2,18
Cartouche d'encre	0,32				0,32
Total	465,14	342,76	56,51	65,56	465,14

La Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures

Déchets Non Dangereux et Non Inertes

	Tonnage	Valorisation Matière	Valorisation Énergétique	Stockage	Total
Plâtre					0,00
Enc Mélange	11 984,63	2 396,93		9 587,70	11 984,63
Enc bois	1 534,80	1 534,80			1 534,80
Écomaison	864,64	864,64			864,64
Bois Propre					0,00
Déchets verts	14 239,70	14 239,70			14 239,70
Verre plat					0,00
Textiles	107,00	107,00			107,00
Ferrailles	507,22	507,22			507,22
Papiers	Imputé à la collecte sélective				
Cartons					
Verre					
Plastiques					
Total	29 237,99	19 650,29	0,00	9 587,70	29 237,99

Déchets Inertes

	Tonnage	Valorisation Matière	Valorisation Énergétique	Stockage	Total
Gravats	45 981,00	7 497,07		38 484,00	45 981,00
Balayures					
Total	45 981,07	7 497,07	0,00	0,00	45 981,07*

Déchets Dangereux

	Tonnage	Valorisation Matière	Valorisation Énergétique	Stockage	Total
DDS	23,54	23,54			23,54
Eco DDS	36,61	0,47	36,14		36,61
Piles	3,26	2,51	0,75		3,26
Lampes	0,97	0,87	0,10		0,97
Bouteilles de gaz	46,20	46,20			46,20
Extincteurs	4,58	4,58			4,58
Radios					0,00
DEEE	351,19	284,46		66,73	351,19
Pneumatiques	11,10	2,77	8,32		11,10
Huile mécanique	19,62	19,62			19,62
Huile alimentaire	2,11	2,11			2,11
Huile alimentaire	0,13				0,13
Total	499,31	387,14	45,31	66,73	499,31

* dont 40 118 t de déchets de professionnels et des communes réceptionnés à l'ISDI de Manjastre.

Les missions

Les modes de collecte sélective

La collecte en Porte-à-Porte ou point de regroupement

Certaines maisons individuelles et certaines copropriétés sont équipées directement de bacs de tri. Ces bacs sont soit au domicile quand cela est possible, soit regroupés en un point situé à proximité.

La collecte en Point d'Apport Volontaire

Pour les logements non équipés en Porte-à-Porte, les habitants se rendent aux Points d'apport volontaire les plus proches de chez eux. Ils peuvent y jeter les emballages ménagers en verre, le papier-carton ou les emballages plastique et métalliques. Ces Points d'apport volontaire peuvent être des colonnes enterrées, semi-enterrées ou aériennes dédiées à chaque matière.

Les consignes de tri

Sur les territoires de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, de la Communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume, et de la Communauté de Communes Vallée du Gapeau: le bac jaune ou la colonne à opercule jaune, reçoit du papier-carton, le bac gris ou la colonne à opercule gris, les emballages en métal et en plastique, les colonnes à opercules vert, le verre.

Sur les territoires de la Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez et de la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures: le papier-carton et les emballages plastiques et métalliques sont déposés dans le bac jaune ou la colonne à opercule jaune. Quant au verre, il est déposé dans les bacs verts ou les colonnes à opercules verts.



Trouvez le Point d'Apport Volontaire le plus près de chez vous dans l'aire toulonnaise

www.sittomat.fr



TERRITOIRES MTPM, CASSB & CCVG

PAPIER-CARTON

Emballages
→ Papier / carton
→ Journaux et magazines
→ Briques alimentaires
→ Carton de pizza
→ Carton gras

BAC JAUNE
ou
COLONNE À OPERCULE JAUNE

PLASTIQUE & MÉTAL

Emballages plastique et métal
→ Bouteilles et flacons plastique, pots, sachets,
→ Boîtes-boissons, boîtes de conserves, capsules de café, en acier, en aluminium

BAC GRIS
ou
COLONNE À OPERCULE GRIS

VERRE

Emballages
→ Bouteilles en verre
→ Bocaux en verre

COLONNE À OPERCULE VERT

TERRITOIRES CCGST & CCMPM

PAPIER-CARTON PLASTIQUE ET MÉTAL

Emballages papiers-carton
→ Papier / carton
→ Journaux et magazines
→ Briques alimentaires
→ Carton de pizza
→ Carton gras

Emballages plastique et métal
→ Bouteilles et flacons plastique, pots, sachets,
→ Boîtes-boissons, boîtes de conserves, capsules de café, en acier, en aluminium

BAC JAUNE
ou
COLONNE À OPERCULE JAUNE

VERRE

Emballages
→ Bouteilles en verre
→ Bocaux en verre

BAC VERT
ou
COLONNE À OPERCULE VERT

Les missions

Les installations utilisées

Pour traiter les différents déchets issus de la collecte sélective, le SITTMAT utilise des infrastructures spécifiques.

Les 5 matières issues de la collecte en Porte-à-Porte et des Points d'apport volontaire bénéficient de 5 installations (3 centres de tri et 2 plateformes de réception). Quant aux déchets collectés en déchèterie, les bennes spécifiques sont directement acheminées sur les centres de valorisation.

Le centre de tri de La Seyne-sur-Mer

Le papier-carton en Point d'apport volontaire, en Porte-à-Porte ou point de regroupement sur le territoire de la CASSB, MTPM et de la CCGV sont amenés au centre de tri situé à La Seyne-sur-Mer géré par le groupement Veolia Propreté/Onyx Méditerranée au titre d'un marché public.

D'une capacité de traitement de 60 000 tonnes de déchets par an, cette installation comporte 2 lignes de tri. Les cartons et les journaux-revues-magazines y sont séparés, conditionnés en balles et acheminés vers les filières de recyclage.

Le centre de tri du Muy

Le papier-carton, les emballages plastique et métalliques collectés sur le territoire et de la CCGST et de la CCMPM, sont amenés au centre de tri du Muy, géré par le groupe PIZZORNO, au titre d'un marché public. Dotée d'une capacité de traitement de 50 000 tonnes de déchets par an, cette installation comporte 2 lignes de tri. Les emballages recyclables y sont séparés par matériau, conditionnés en balles et acheminés vers les filières de recyclage.

Le centre de tri de Nîmes

Le centre de tri Valréna (Groupe PAPREC) est chargé du tri et du conditionnement des emballages plastique et métalliques triés par les administrés de l'aire toulonnaise, depuis le 1^{er} mars 2022.

Dès leur arrivée, les camions-bennes transportant les produits issus de la collecte sélective sont pesés pour assurer un suivi chiffré.

Ils sont ensuite séparés par matériau sur des lignes de tri.

Les déchets qui ne se recyclent pas sont renvoyés à l'Usine de Valorisation Énergétique dans le cadre des trajets retour du dépôt des emballages. Une fois triés, les déchets sont conditionnés en balles. Les stocks sont identifiés et les balles sont séparées pour éviter les mélanges. Ces balles sont ensuite prises en charge par des transporteurs pour être expédiées vers les filières de recyclage. Tout au long du processus de traitement, des contrôles sont effectués pour veiller à la qualité du tri et à l'optimisation de la production.



Les plateformes de réception du verre

En 2021, deux nouveaux marchés ont été attribués pour la collecte sélective du verre sur l'aire Toulonnaise :

- SUEZ pour le secteur ouest,
- DRAGUI TRANSPORT pour les secteurs Centre et Est.

Une fois récupéré, le verre est amené sur les plateformes de réception situées à Six-Fours-les-Plages et La Garde (83) en vue d'un contrôle qualité. Il est ensuite chargé pour être transporté vers OI Manufacturing France à Béziers, où il sera recyclé.

Le verre de la CCGST transite par le quai de La Mole et celui de la CCMPM par le quai de Manjastre, avant d'être également transporté vers la verrerie OI Manufacturing France à Béziers.

La collecte en est assurée par la société PIZZORNO.

Les installations pour le compostage des déchets verts

Les déchets verts reçus en déchèterie représentent le principal apport des habitants.

Pour traiter ces apports issus des déchèteries comme ceux produits par les services communaux, le SITTMAT utilise des plateformes de compostage collectif.

Les déchèteries situées à l'ouest de Toulon envoient leurs déchets verts sur la plateforme de compostage Veolia à Signes (83). Celles situées à l'Est les envoient sur la plateforme gérée par Paprec à Cuers.

Concernant la CCGST, les déchets verts sont traités sur l'écopôle du Maravéou, à la Mole (83).

Les déchets verts de la CCMPM sont traités sur la plateforme de compostage de Cabasse appartenant au groupe Pizzorno.

Les différents flux en 2025

TOTAL COLLECTÉ EN 2025		Par rapport à 2024*
Ordures ménagères	249 509 tonnes	=
Emballages plastique & métalliques	6 289 tonnes	↗ + 6,53 %
Papier-Carton	19 381 tonnes	↘ - 9,24 %
Multimatériaux (CCGST et CCMPM)	9 958 tonnes	↗ + 0,87 %
Verre	21 915 tonnes	↘ - 1,66 %
Déchèterie	215 321* tonnes	↗ + 2,18 %
Aluminium et acier des mâchefers	8 797 tonnes	↘ - 4,50 %

* dont 40 651 tonnes de déchets issus des professionnels et communes réceptionnés à l'ISDI de Manjastre.

Les missions

Récupération des emballages ménagers recyclables année 2025

La Métropole Toulon Provence Méditerranée

		Papiers / Cartons			Verre		Plastiques ECT / Métaux			TOTAL Collecte Sélective	
	Nb Hab	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	% de Refus	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	% de Refus	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an
La Garde	25 912	988,44	35,40	7,21%	559,75	21,60	339,04	13,08	28,40%	1 887,23	72,83
Le Pradet	10 728	563,35	48,89	6,90%	395,22	37,74	210,34	19,61	28,30%	1 168,91	108,96
Le Revest	4 002	107,80	25,18	6,53%	63,04	16,76	60,65	15,15	26,10%	231,49	57,84
Saint Mandrier	6 079	275,26	42,46	6,23%	238,96	40,28	92,50	15,22	30,69%	606,72	99,81
Six-Fours	36 203	1 677,97	43,21	6,77%	1 157,34	32,37	581,68	16,07	26,33%	3 416,99	94,38
Carqueiranne	9 417	283,02	27,81	7,45%	335,76	38,71	129,00	13,70	31,71%	747,78	79,41
Hyères	55 103	2 224,15	37,07	8,16%	1 766,92	31,90	752,66	13,66	31,17%	4 743,73	86,09
Ollioules	14 011	497,33	33,15	6,61%	379,28	28,80	209,86	14,98	29,18%	1 086,47	77,54
La Seyne	62 763	2 168,86	31,36	9,26%	1 220,29	20,53	783,24	12,48	27,55%	4 172,39	66,48
Toulon	180 452	4 377,57	22,19	8,53%	2 420,45	14,16	1 406,13	7,79	30,49%	8 204,15	45,46
La Crau	19 179	982,84	47,93	6,48%	565,86	28,68	252,90	13,19	32,18%	1 801,60	93,94
La Valette	23 955	959,16	37,17	7,17%	532,00	22,90	241,89	10,10	35,74%	1 733,05	72,35
TOTAL TPM	447 804	15 105,75	31,07	7,88%	9 634,88	21,52	5 059,87	7,94	29,69%	29 800,50	66,55

La Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume

		Papiers / Cartons			Verre		Plastiques ECT / Métaux			TOTAL Collecte Sélective	
	Nb Hab	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	% de Refus	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	% de Refus	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an
Le Beausset	10 007	317,49	28,97	8,70%	248,58	26,50	110,57	11,05	30,90%	676,64	67,62
Bandol	8 311	547,32	59,26	10,02%	505,19	59,20	132,70	15,97	27,66%	1 185,20	142,61
La Cadière	5 602	121,12	20,17	6,72%	247,06	49,51	57,04	10,18	43,12%	425,22	75,90
Le Castellet	5 285	183,19	32,17	7,20%	246,66	49,96	81,86	15,49	35,12%	511,71	96,82
Evenos	2 407	166,43	63,91	7,57%	84,28	32,86	45,10	18,74	29,31%	295,80	122,89
Riboux	51	1,59	29,08	6,74%	1,65	39,98	1,02	19,98	43,69%	4,26	83,49
Sanary	17 268	906,94	48,23	8,16%	672,78	40,90	294,64	17,06	27,84%	1 874,37	108,55
Signes	3 059	71,94	19,88	15,45%	72,86	24,03	21,46	7,01	36,10%	166,25	54,35
Saint Cyr	12 103	770,96	58,68	7,89%	576,81	48,93	195,37	16,14	30,00%	1 543,14	127,50
TOTAL CASSB	64 093	3 086,97	44,07	8,50%	2 655,86	41,44	939,75	10,20	30,46%	6 682,59	104,26

La Communauté de Communes Vallée du Gapeau

		Papiers / Cartons			Verre		Plastiques ECT / Métaux			TOTAL Collecte Sélective	
	Nb Hab	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	% de Refus	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	% de Refus	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an
Belgentier	2 399	44,15	13,89	6,77%	50,41	21,23	25,53	10,64	43,56%	120,08	50,05
La Farlède	9 658	689,56	47,81	6,12%	181,31	20,52	94,83	9,82	30,33%	965,69	99,99
Solliès-Pont	12 080	310,25	22,10	6,38%	254,04	20,89	95,66	7,92	43,46%	659,94	54,63
Solliès-Toucas	5 912	98,17	13,66	6,70%	140,30	23,81	55,20	9,34	43,49%	293,67	49,67
Solliès-Ville	2 529	46,14	14,86	6,76%	55,19	22,31	18,18	7,19	43,58%	119,51	47,26
TOTAL CCVG	32 578	1 188,26	34,18	6,28%	681,25	21,45	289,39	5,40	39,18%	2 158,90	66,27

La Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez

		Multimatériaux			Cartons (collectes + déchèteries)			Verre		TOTAL Collecte Sélective	
	Nb hab.	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	% de refus	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	% de Refus	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an
Cavaire	7 678	1043,23	135,87	NC	194,01	25,27	NC	658,33	85,74	1895,57	246,88
Cogolin	11 762	1250,06	106,28	NC	269,66	22,93	NC	622,42	52,92	2142,14	182,12
Gassin	2 655	403,96	152,15	NC	0,00	0,00	0,00%	266,73	100,46	670,69	252,61
Grimaud	4 527	964,81	213,12	NC	245,52	54,23	NC	1001,62	221,26	2211,95	488,61
La Croix Valmer	3 804	684,60	179,97	NC	154,65	40,65	NC	646,78	170,03	1486,03	390,65
La Garde Freinet	1 831	186,20	101,69	NC	5,58	3,05	NC	69,58	38,00	261,36	142,74
La Môle	1 479	138,59	93,71	NC	9,10	6,15	NC	73,87	49,95	221,56	149,81
Plan de la Tour	3 055	313,48	102,61	NC	9,26	3,03	NC	221,49	72,50	544,23	178,14
Ramatuelle	1 963	458,02	233,33	NC	199,12	101,44	NC	333,62	169,95	990,76	504,72
Rayol Canadel	644	192,02	298,17	NC	0,00	0,00	0,00%	131,41	204,06	323,43	502,23
Saint-Tropez	3 578	1143,27	319,53	NC	620,19	173,33	NC	1490,18	416,49	3253,64	909,35
Sainte Maxime	14 433	1454,62	100,78	NC	468,01	32,43	NC	1258,08	87,17	3180,71	220,38
TOTAL CCGST	57 409	8 232,86	143,41	39,08%	2 175,10	37,89	16,07%	6 774,13	118,00	17 182,09	299,29

La Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures

		Multimatériaux			Cartons (collectes + déchèteries)			Verre		TOTAL Collecte Sélective	
	Nb hab.	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	% de Refus	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	% de Refus	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an
Bormes les Mimosas	8 173	1089,88	133,35	NC	489,24	59,86	NC	1640,21	200,69	3219,33	393,90
Le Lavandou	6 216										
La Londe les Maures	11 442	110,00	59,82	NC	33,74	18,35	NC	92,51	50,30	236,25	128,47
Collobrières	1 839										
Cuers	12 550	252,74	20,14	NC	209,42	16,69	NC	260,96	20,79	723,12	57,62
Pierrefeu-du-Var	6 083	272,42	44,78	NC	64,34	10,58	NC	175,04	28,78	511,80	84,14
TOTAL MPM	46 303	1 725,04	37,26	22,55%	796,74	17,21	5,65%	2 168,72	46,84	4 690,50	101,30

Les missions

La valorisation énergétique est un procédé qui vise à transformer les déchets en énergie. En 1981, le SITTMAT a construit une unité de valorisation énergétique (UVE) : les déchets résiduels et les refus de tri des collectes sélectives y sont incinérés et produisent de la vapeur d'eau et de l'électricité. Celle-ci est transformée en énergie thermique pour alimenter les réseaux de chaleur et en énergie électrique qui est réinjectée dans le réseau ENEDIS et alimente l'UVE et le bâtiment administratif du SITTMAT.



L'unité de valorisation énergétique

Mise en service en 1985, l'UVE permet la valorisation énergétique des Ordures Ménagères et évite ainsi le recours à l'enfouissement. Dans un souci constant d'amélioration de son rendement, l'UVE a bénéficié de plusieurs phases de modernisation. La dernière a été initiée en janvier 2013 et s'est terminée en 2015.

Fiche d'identité de l'UVE

- ➔ **Localisation** : Quartier de l'Escaillon - 83 000 TOULON
- ➔ **Exploitant** : Société ZEPHIRE – depuis le 01/01/2013 dans le cadre d'une Délégation de Service Public
- ➔ **Capacité de traitement** : 285 000 tonnes
- ➔ **Matières traitées** : les déchets résiduels et les refus de tri des collectes sélectives et Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
- ➔ **Tonnage de déchets** du SITTMAT valorisés en 2025 est de : 262 009 tonnes
- ➔ **Énergie thermique** produite en 2025 : 32 099 MWh
- ➔ **Énergie électrique** produite en 2025 : 125 856 MWh.

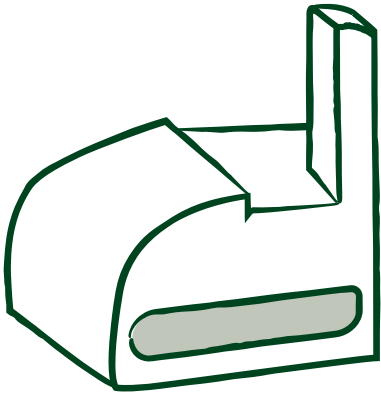
Le procédé de valorisation énergétique

1. Une fois collectées, les Ordures Ménagères arrivent à l'UVE où elles sont stockées en fosse.
2. Elles passent ensuite dans un des trois fours dont la température est d'au moins 850 °C. L'énergie produite par cette combustion est récupérée et transformée en électricité ou en vapeur.

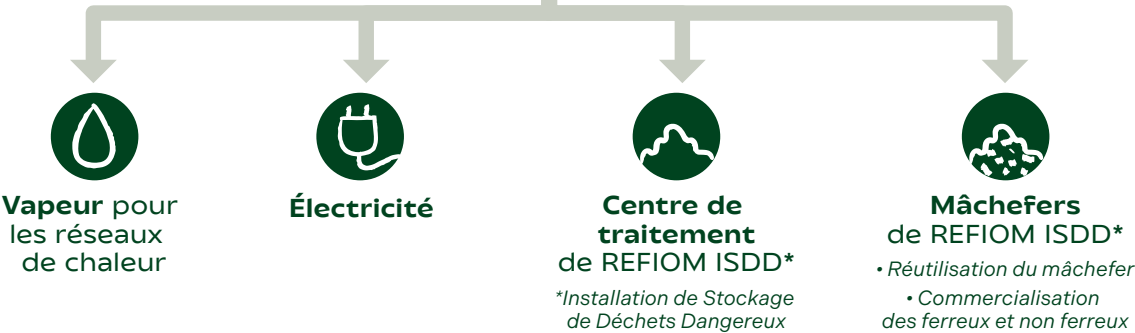
3. Les résidus de ce procédé sont traités selon une réglementation stricte.

L'unité est certifiée pour son management environnemental, son management de la qualité et de la santé-sécurité

- ➔ Le Système de Management de la Santé-Sécurité avec la **certification OHSAS 18 001**.
- ➔ Le Système de Management Environnemental avec la **certification ISO 14 001**.
- ➔ Le Système de Management de la Qualité avec la **certification ISO 9 001**.
- ➔ En 2018, système de management des énergies avec la **certification ISO 50 001**.



UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (UVE)



Focus La Commission de Suivi du Site de l'Unité de Valorisation Énergétique de Toulon

Depuis 2015, une Commission de Suivi de Site de l'Unité de Valorisation Énergétique de Toulon a été mise en place. Présidée par le préfet du Var (ou l'un de ses représentants), cette commission se compose de **5 collèges** :

- ➔ un collège des **administrations** de l'État
- ➔ un collège des **collectivités territoriales**
- ➔ un collège des **riverains** et des **associations** de protection de l'environnement
- ➔ un collège de **l'exploitant**
- ➔ un collège des **salariés**.

La Commission remplit 2 principales missions :

- ➔ Créer entre les représentants des collèges, un **cadre d'échange et d'information** sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par l'exploitant en vue de prévenir les risques d'atteinte aux intérêts protégés par l'article L.511-1 du code de l'environnement
- ➔ **Contrôler l'activité de l'UVE** pour laquelle elle a été créée.

Cette commission se réunit au moins une fois par an. Depuis 2015, cette commission n'a rendu que des avis positifs sur l'exploitation de l'UVE.

Label Amorce "éco réseau de chaleur"

Attribué au SITTMAT pour les performances environnementales, économiques et sociales de ses réseaux de chaleur.

Cette année encore, les deux réseaux de chaleur de l'UVE ont été labellisés : celui de Toulon La Beaucaire et celui de La Seyne Quartiers Nord.



Les missions

L'Unité de Valorisation Énergétique en chiffres

Les Flux entrants

Il s'agit des déchets résiduels et des refus de tri des collectes sélectives, des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) conformément au schéma régional et des apports de déchets varois pour saturer l'UVE.

Dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP), ZEPH-IRE s'engage sur un tonnage enfoui maximum de 1700 tonnes par an, à la charge du SITTMAT. Au-delà de ce tonnage, les coûts supplémentaires sont à la charge du délégataire qui a la possibilité d'utiliser les apports extérieurs pour combler les vides de fosse et compléter ainsi les tonnages du SITTMAT.

Les flux sortants

Il s'agit de tout ce qui est produit par la combustion des flux entrants. Ces flux sortants englobent l'énergie produite, les produits et sous-produits de l'exploitation de l'UVE.

→ L'énergie produite

L'électricité produite par l'UVE représente la consommation électrique d'une ville de 40 000 habitants (hors chauffage).

Le SITTMAT est l'un des producteurs autonomes les plus importants du Var.

L'énergie thermique produite alimente quant à elle deux réseaux de chaleur desservant 5000 logements sociaux du quartier La Beaucaire à Toulon et du quartier Berthe à La Seyne-sur-Mer, quelques bâtiments municipaux, l'hôpital et un collège.

→ Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont les métaux récupérés après combustion dans les mâchefers.

→ Les sous-produits d'exploitation

Suite à la combustion des Ordures Ménagères, il reste des résidus, appelés "sous-produits d'exploitation".

Consommables

54 783 m³
d'eau pour le fonctionnement normal de l'unité

153 tonnes
de **charbon actif** pour le traitement des dioxines, des furanes et du mercure

2 156 tonnes
de **bicarbonate de sodium** pour le traitement de HCl, SO₂ et HF

640 tonnes
d'eau ammoniacale pour le traitement des Nox



64 093 tonnes
MIOM ont été récupérées et réutilisées

7 698 tonnes
de **REFIOM** ont été stockées

6 485 tonnes
de **métaux ferreux** récupérées par extraction magnétique

2 312 tonnes
de **métaux non ferreux** récupérées par courant de Foucault

262 009 tonnes
d'**Ordures Ménagères et refus de tri des collectes sélectives** ont été valorisées énergétiquement

3 447 tonnes
de **DASRI** ont été valorisées énergétiquement

125 856 MWh
d'énergie électrique produite

32 099 MWh
d'énergie thermique produite

Les résidus liquides

Depuis 2009, la totalité de l'eau utilisée pour le fonctionnement de l'UVE est réutilisée pour son fonctionnement. Ainsi, il n'y a aucun rejet liquide. Seuls les rejets des sanitaires sont envoyés à l'égout.



Les résidus solides

Les résidus solides sont divisés en 2 classes :

Les Mâchefers d'Incinération des Ordures Ménagères (MIOM) : la combustion des Ordures Ménagères génère des mâchefers. Ils sont transportés sur l'installation de maturation de Pierrefeu. Ils y sont analysés, maturés et commercialisés.

Suite à la publication d'une nouvelle directive européenne, le SITTMAT a engagé de nouveaux investissements sur le suivi et la conformité des émissions atmosphériques pour un montant de 6 millions d'euros. Ces travaux ont consisté principalement à la mise en place du suivi et de la neutralisation des molécules de mercure, et ont été réceptionnés en décembre 2023, conformément à la directive.

Les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) : le traitement des fumées produit des résidus solides chargés en métaux lourds. Les REFIOM sont stockés dans deux silos. Ces résidus sont transportés en citerne par la société SATM jusqu'à Bellergerde dans le Gard (30), sur le site de la société SARPI MINERALS FRANCE qui se charge de les analyser, les stabiliser et les stocker.

Neutralisation des gaz

Les gaz de combustion sont traités par procédé chimique. L'injection de bicarbonate de sodium permet de neutraliser les acides chlorhydriques, dioxyde de soufre et le fluorure d'hydrogène par absorption.

L'injection de charbon actif assure la neutralisation des dioxines et furanes. Les gaz de combustion sont neutralisés par filtration.

De plus, le SITTMAT a mis en place un système de traitement de gaz par voie catalytique pour neutraliser les émissions de dioxyde d'azote (Nox) à 80 mg.



Les missions

Collecte des ordures ménagères / tonnage 2025

La Métropole Toulon Provence Méditerranée

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.	Total	Ratio kg/ an/ hab
Carqueiranne	263,14	237,60	267,18	286,28	300,18	291,86	356,82	375,06	296,82	264,38	233,50	284,88	3 457,70	367,18
Garde (La)	713,70	643,92	712,48	722,58	745,10	747,60	745,44	680,30	763,54	709,28	647,86	785,88	8 617,68	332,57
Hyères	1 617,92	1 399,98	1 524,30	1 780,38	1 868,82	1 870,72	2 412,62	2 420,56	2 019,72	1 940,42	1 630,16	1 871,20	22 356,80	405,73
Ollioules	398,44	362,50	415,96	395,96	399,10	407,00	422,42	400,46	406,28	396,94	361,04	408,02	4 774,12	340,74
Pradet (Le)	289,66	259,72	298,68	308,78	305,90	309,76	358,84	363,60	262,82	298,24	253,92	302,06	3 611,98	336,69
Revest les Eaux (Le)	97,96	85,18	97,22	91,34	91,70	90,50	91,70	92,30	83,28	87,96	78,06	99,06	1 086,26	271,43
Saint Mandrier sur Mer	140,98	130,46	145,64	155,00	162,18	176,40	200,40	220,70	169,78	154,78	129,68	146,20	1 932,20	317,85
Seyne sur Mer (La)	1 702,22	1 562,84	1 808,16	1 850,68	1 894,56	1 828,02	1 915,44	1 818,18	1 822,90	1 718,60	1 576,52	1 736,94	21 235,06	338,34
Six Fours les Plages	957,60	887,78	1 065,94	1 002,40	1 163,84	1 099,70	1 263,94	1 258,94	1 088,14	1 014,22	956,22	996,50	12 755,22	352,32
Toulon	4 923,66	4 450,30	5 296,12	5 123,32	5 441,58	5 285,88	5 400,66	5 059,42	5 158,12	5 104,30	4 928,88	5 237,92	61 410,16	340,31
Crau (La)	459,88	414,10	460,38	441,58	453,24	460,44	484,18	496,54	477,42	456,10	387,50	452,06	5 443,42	283,82
Valette du Var (La)	647,08	595,00	712,60	652,62	711,38	666,90	713,16	635,70	725,48	657,80	616,08	685,84	8 019,64	334,78
Total TPM	12 212,24	11 029,38	12 804,66	12 810,92	13 537,58	13 234,78	14 365,62	13 821,76	13 274,30	12 803,02	11 799,42	13 006,56	154 700,24	345,46

La Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.	Total	Ratio kg/ an/ hab
La Cadière	149,40	139,20	150,48	172,78	158,90	178,10	204,40	217,16	191,94	163,48	150,44	167,46	2 043,74	364,82
Le Castellet	131,36	118,30	124,24	123,76	156,92	155,24	198,48	174,14	173,72	155,90	136,28	159,26	1 807,60	342,02
Evenos/ Signes/Le Beausset	324,28	304,78	380,44	389,72	376,28	377,98	397,44	361,18	358,16	322,56	314,86	376,90	4 284,58	276,91
Bandol	365,58	322,64	371,02	427,00	469,60	464,94	582,88	633,06	452,94	397,02	345,68	358,12	5 190,48	624,53
Saint Cyr	351,34	309,58	385,08	392,30	430,12	447,92	526,20	543,48	407,02	383,14	316,26	353,06	4 845,50	400,36
Sanary sur Mer	752,46	662,48	774,90	809,90	879,82	899,64	1 022,14	1 119,42	871,28	802,26	716,00	839,68	10 149,98	587,79
Total CASSB	2 074,42	1 856,98	2 186,16	2 315,46	2 471,64	2 523,82	2 931,54	3 048,44	2 455,06	2 224,36	1 979,52	2 254,48	28 321,88	442,24

La Communauté de Communes Vallée du Gapeau

En tonnes	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.	Total	Ratio kg/ an/ hab
C. de C. V. du Gapeau	870,46	878,68	944,90	596,18	988,90	935,34	985,46	941,86	977,86	943,10	862,28	1 011,68	10 936,70	335,71
Total CCVG	870,46	878,68	944,90	596,18	988,90	935,34	985,46	941,86	977,86	943,10	862,28	1 011,68	10 936,70	335,71

La Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.	Total	Ratio kg/ an/ hab
Ramatuelle	73,92	67,34	93,58	167,64	234,40	355,82	474,75	396,80	274,52	180,38	83,36	82,66	2 485,17	1 266,01
Cavalaire	200,40	194,72	226,22	264,70	293,22	317,36	510,70	583,14	326,36	256,00	208,38	216,70	3 597,90	468,60
Cogolin	309,34	285,20	347,62	344,84	363,62	400,54	433,70	415,56	375,54	353,36	317,48	328,70	4 275,50	363,50
La Croix Valmer	105,84	90,54	108,58	151,68	176,82	235,58	314,14	353,28	209,78	138,14	103,40	92,70	2 080,48	546,92
Gassin	91,92	87,32	101,96	125,22	157,22	190,98	236,40	252,30	152,64	126,50	83,28	93,18	1 698,92	639,89
La Môle	28,60	26,24	32,28	28,56	35,26	34,60	34,20	33,68	31,72	28,68	25,26	25,64	364,72	246,60
Le Rayol Canadel	17,66	18,62	18,66	38,26	48,00	57,46	81,98	85,32	62,64	28,14	18,26	27,88	502,88	780,87
Saint-Tropez	176,60	126,08	184,96	331,18	462,60	597,40	881,86	834,24	526,70	385,56	162,76	181,48	4 851,42	1 355,90
Plan de la Tour	64,58	58,42	68,58	68,36	92,86	99,88	114,64	128,16	101,22	67,46	54,60	51,54	970,30	317,61
Sainte Maxime	417,88	382,56	467,27	493,10	546,00	568,66	764,44	806,82	570,20	490,92	412,40	435,86	6 356,11	440,39
Grimaud	147,86	145,28	169,10	199,26	215,22	222,04	279,07	305,22	219,36	207,82	154,58	144,61	2 409,42	532,23
La Garde Freinet	55,88	43,60	58,70	66,14	75,62	88,46	134,42	131,92	87,68	79,76	63,88	70,64	956,70	522,50
PAV OM	142,92	123,72	155,80	207,14	236,86	345,08	411,98	438,00	254,60	218,90	174,48	160,34	28 69,82	49,99
Total CCGST	1 833,40	1 649,64	2 033,31	2 486,08	2 937,70	3 513,86	4 672,28	4 764,44	3 192,96	2 561,62	1 862,12	1 911,93	33 419,34	582,13

La Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.	Total	Ratio kg/ an/ hab
Bormes les Mimosas	285,75	271,77	327,04	360,43	409,25	440,82	573,23	667,01	401,59	340,29	276,35	296,39	4 649,92	568,94
Collobrieres	54,12	51,70	63,46	58,60	65,56	59,74	66,48	65,84	57,04	66,38	54,90	56,48	720,30	391,68
Cuers	393,64	358,26	416,48	421,72	434,36	417,48	436,18	410,05	415,34	406,66	379,94	413,00	4 903,11	390,69
Le Lavandou	254,00	245,93	299,98	404,77	455,46	519,95	704,14	794,24	484,76	355,74	264,14	273,26	5 056,37	813,44
La Londe les Maures	301,24	276,54	331,80	348,63	396,65	430,58	525,99	578,96	397,43	345,60	289,22	323,68	4 546,32	397,34
Pierrefeu	171,48	161,32	184,02	192,58	183,56	174,90	198,82	180,22	180,96	169,16	156,76	189,00	2 142,78	352,26
PAV OM	1,96	3,51	3,57	7,87	5,93	7,56	18,09	21,22	16,21	11,00	6,31	9,18	112,41	4,35
Total MPM	1 462,19	1 369,03	1 626,35	1 794,60	1 950,77	2 051,03	2 522,93	2 717,54	1 953,33	1 694,83	1 427,62	1 560,99	22 131,21	477,96

SITTOMAT

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.	Total	Ratio kg/ an/ hab
Total SITTOMAT													249 509,37	387,62

Les missions

Surveillance de l’impact environnemental de l’Unité de Valorisation Énergétique

La réglementation impose aux UVE de réaliser une fois par an l’analyse de l’impact de l’exploitation de l’unité sur son environnement.

Le SITTOMAT a pris l’initiative de réaliser deux campagnes par an. Le Syndicat a positionné, conformément à la réglementation, six points de mesure par jauges de Owen : des coupelles, implantées dans l’environnement immédiat de l’installation, qui reçoivent les retombées de la pollution atmosphérique des environs.

Trois points supplémentaires ont été rajoutés. Deux hors du panache de l’unité et un sur les pentes du Mont Faron. Ainsi on peut mesurer deux zones hors influence de l’UVE et avoir une zone hors activités urbaines (y compris circulation routière).

Depuis 2011, une analyse des aiguilles de pin est réalisée par le cabinet BIOTOX avec 9 points de mesures. Les résultats 2023 sont comparables à ceux des onze premières campagnes.

Sur la base des concentrations mesurées et des différents référentiels, aucun impact significatif lié au fonctionnement de l’UVE n’est mis en évidence pour les campagnes de 2025.

Les résultats de la surveillance de cette installation classent le quartier de l’Escaillon comme une zone avec bruit de fond urbain et industriel.

Ces résultats sont plus performants que ceux imposés par la réglementation en vigueur.

Surveillance continue

	Valeurs limites	Ligne d'incinération N° 1 Moyenne 2025	Ligne d'incinération N° 2 Moyenne 2025	Ligne d'incinération N° 3 Moyenne 2025
Dioxines et Furanes	< 0,1 ng/Nm³	0,014	0,014	0,010

Moyennes annuelles

	Valeurs limites sur 1 journée	Ligne d'incinération N° 1	Ligne d'incinération N° 2	Ligne d'incinération N° 3
Ammoniac - NH3	< 30 mg/Nm³	0,94	3,32	4,09
Chlorure d'hydrogène - HCl	< 10 mg/Nm³	2,99	3,64	3,77
Dioxyde de soufre - SO2	< 50 mg/Nm³	7,43	7,39	7,07
Monoxyde de carbone - CO	< 50 mg/Nm³	10,16	11,36	10,59
COT composé organiques en carbone total	< 10 mg/Nm³	0,28	0,50	0,17
Oxyde d'azote - NOX	< 80 mg/Nm³	74,66	73,46	74,69
HF	< 1 mg/Nm³	0,12	0,11	0,15
Poussières	< 10 mg/Nm³	0,39	0,33	0,21
Mercure	<20mg/Nm³	0,99	4,69	3,17



Le stockage des déchets

Un déchet ultime est un déchet qui ne peut être valorisé avec les moyens techniques actuellement disponibles.

En dernier recours, le SITTOMAT dispose donc d’installations de stockage aux travers de contrats.

- Une installation autorisée pour le stockage des Ordures Ménagères, le centre de Pierrefeu - AZUR VALORISATION, intégré à la DSP de l'UVE.
- Une installation autorisée pour le stockage des résidus issus du traitement des fumées (REFIOM) à Bellegarde (30) – gérée par SUEZ MINERALS.

Moyennes annuelles

Centres de stockage (en tonnes)	2003	2024	2025
ISDD de Bellegarde (REFIOM)	8 696	7 446	7 698
ISDND de Pierrefeu-du-Var (Ordures Ménagères)	31669	4023	1 915

En 2025, une partie des déchets détournés de l'UVE pendant les arrêts techniques sont désormais mis en balles à Pierrefeu et renvoyés sur l'UVE quand elle est à nouveau disponible. Cela permet de réduire encore plus l'enfouissement au profit de la valorisation énergétique.



La **synthèse**



La **vue d'ensemble**
des installations

Dans le cadre de ses missions de gestion et de traitement des déchets ménagers de l'Aire Toulonnaise, du Golfe de Saint-Tropez et de la Communauté de communes Méditerranée Portes des Maures, le SITTOMAT dispose de plusieurs installations spécifiques.

Gérés par des prestataires, ces équipements servent à collecter, transporter et traiter l'ensemble des déchets. Quais de transit, centre de tri, de compostage, déchèteries, UVE... Ces installations sont implantées principalement sur le territoire du Syndicat.

540 951
tonnes de
déchets* traités
par le SITTOMAT

- ➔ 1663 km²
- ➔ 44 communes
- ➔ 648 187 habitants

* Ordures Ménagères + collectes sélectives + déchèteries.

- 35** déchèteries

➔ Carqueiranne	➔ Solliès-Pont
➔ La Crau	➔ La Farlède
➔ Hyères	➔ Saint-Tropez
➔ La Garde	➔ Ramatuelle
➔ Le Pradet	➔ La Croix-Valmer
➔ La Seyne-sur-Mer	➔ Cavalaire-sur-Mer
➔ La Valette-du-Var/Le Revest-les-Eaux	➔ Le Rayol-Canadel
➔ Ollioules	➔ La Mole
➔ Six-Fours-les-Plages	➔ Cogolin
➔ Saint-Mandrier	➔ Grimaud
➔ Toulon/Ollioules	➔ Sainte-Maxime
➔ Bandol	➔ Le plan-de-la-Tour
➔ Évenos	➔ La Garde-Freinet
➔ Le Beausset	➔ Collobrières
➔ Sanary-sur-Mer	➔ Cuers
➔ Saint-Cyr-sur-Mer	➔ La Londe-les-Maures
➔ Signes	➔ Bormes-les-Mimosas
	➔ Pierrefeu
- 4** plateformes de valorisation des gravats

➔ Sanary-sur-Mer	➔ Cogolin
➔ La Garde	➔ Sainte-Maxime
- 1** Unité de Valorisation Énergétique

➔ Toulon
- 7** centres de tri de la collecte sélective

➔ La Seyne-sur-Mer	➔ Vitrolles
➔ Le Muy	➔ Pujaut
➔ Nîmes	➔ Jas de Rhode
➔ Aubagne	
- 1** plateforme de mise en balles de la collecte sélective

➔ Brignoles
- 3** centres de compostage

➔ Signes
➔ Cuers
➔ Écopôle de La Mole
- 2** Réseaux de chaleur

➔ Toulon
➔ La Seyne-sur-Mer
- 1** plateforme de maturation des mâchefers

➔ Pierrefeu-du-Var
- 5** quais de transfert d'ordures Ménagères

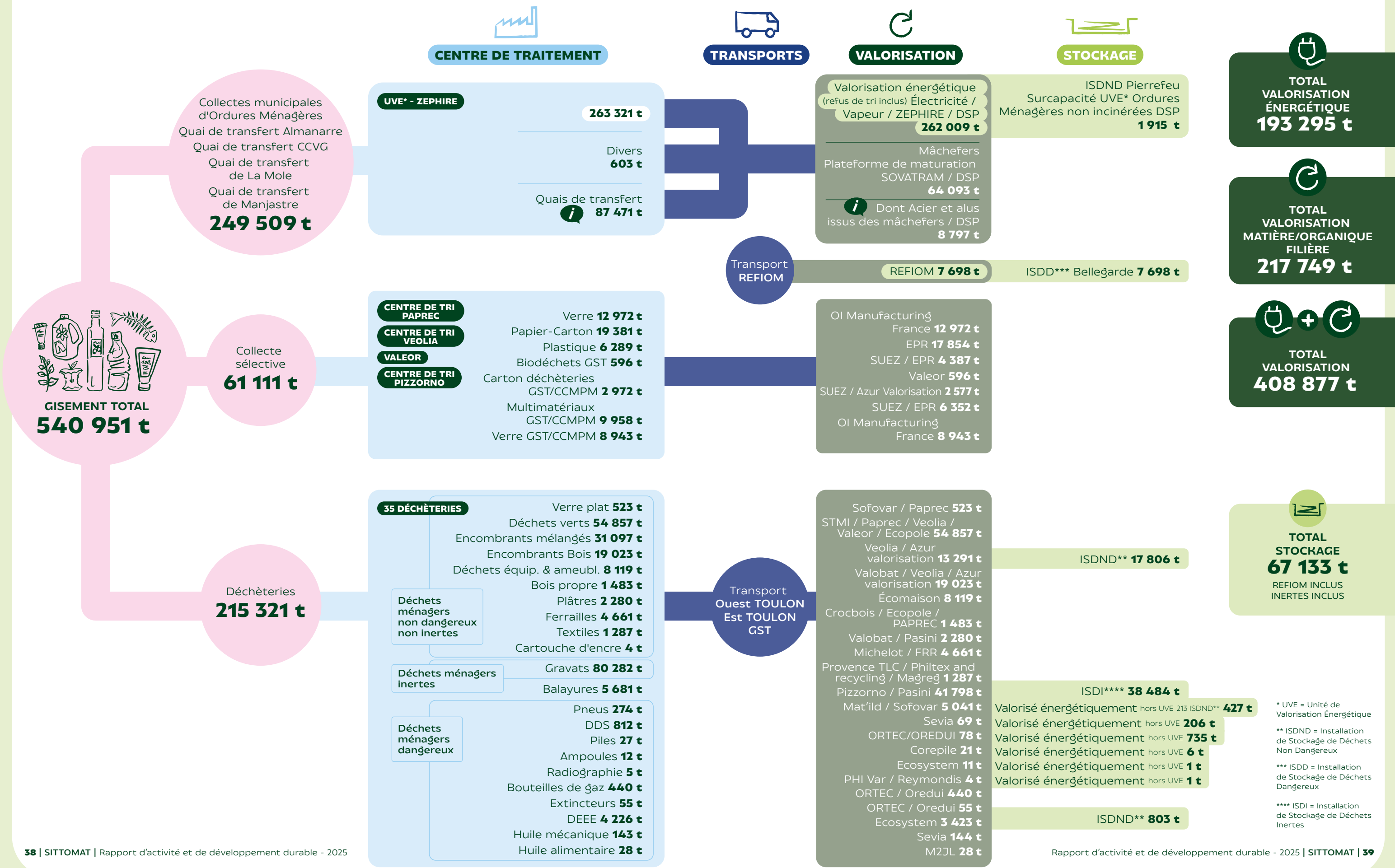
➔ Hyères	➔ La Mole
➔ Solliès-Pont	➔ Bormes-les-Mimosas
➔ Saint-Cyr-sur-Mer	
- 1** Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD)

➔ Bellegarde
- 1** Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

➔ Pierrefeu-du-Var
- 1** Installation de stockage de déchets inertes (ISDI)

➔ Bormes-les-Mimosas

L'EXPLOITATION EN TONNAGE



La synthèse

Pourcentage valorisation matière et/ou organique

(loi de transition énergétique 2015)

Gisement Déchets ménagers non inertes (Hors Gravats et Balayures)

	TONNES
OMR	249 509
Biodéchets	596
Collecte sélective	60 515
Textiles	1 287
Déchèteries	129 357
Déchets verts/Compostage CCVG	1 877
Total	443 141

Valorisation Matière ou Organique

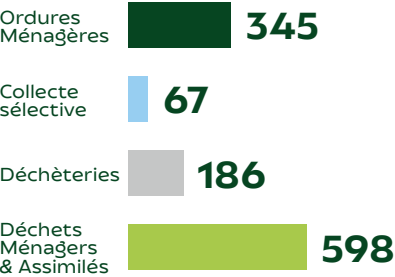
	TONNES
Biodéchets	596
Collecte sélective	53 084
Textiles	1 287
Déchèteries	109 799
Déchets verts/STEP	1 877
Mâchefers*	64 093
Total	230 736

* Dont ferreux et non ferreux : 9 211 tonnes

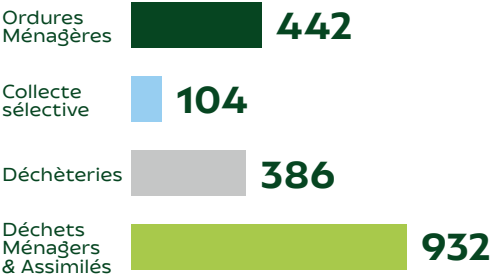
Pourcentage de valorisation
52,07 %

Production des déchets 2025 en kg, par an et par habitant

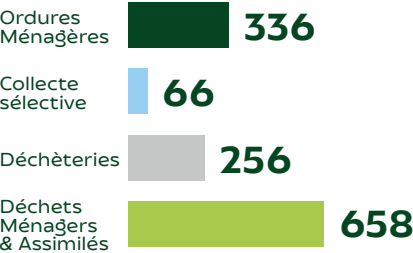
Métropole Toulon Provence Méditerranée



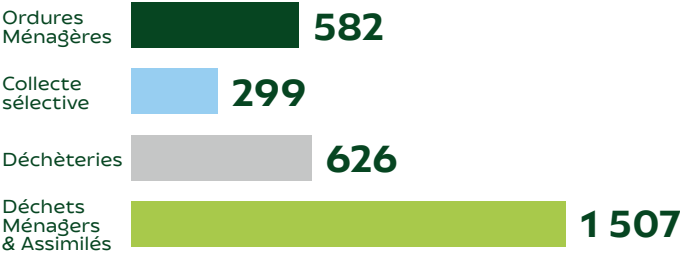
Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume



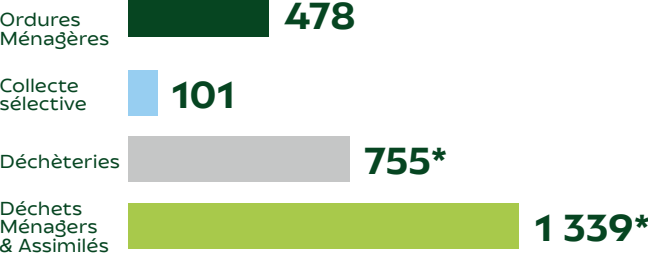
Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau



Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez

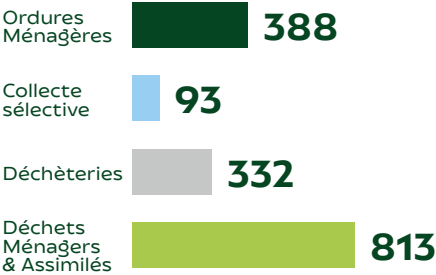


Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures



* hors ISDI professionnels

SITTOMAT



Production de déchets*

Moyenne nationale

→ Ordures Ménagères	216
→ Collecte sélective	76
→ Déchèteries	203
→ DMA	495

Moyenne régionale

→ Ordures Ménagères	378
→ Collecte sélective	58
→ Déchèteries	258
→ DMA	694

Moyenne départementale

→ Ordures Ménagères	416
→ Collecte sélective	70
→ Déchèteries	290
→ DMA	776

*Données de 2019

Le bilan financier

Les dépenses réelles 2025

Les dépenses réelles de fonctionnement Hors Taxes s'établissent pour 2025 à un peu plus de 59 M€ Hors Taxes, réparties comme suit :

Transport OMR	4 041 048 €
---------------	-------------

Traitement des déchets inertes (ISDI Manjastre)	352 505 €
---	-----------

OMR		
	DSP UVE Zéphire	17 272 535 €
	TGAP	4 021 563 €
	Transport et traitement REFIOM	2 002 788 €
Sous-Total		23 296 886 €

Traitement des biodéchets	45 798 €
---------------------------	----------

Déchèteries	Bas de quai : transport et traitement	16 365 089 €
-------------	---------------------------------------	--------------

Collecte sélective		
	Collecte et tri 5 matériaux	11 498 072 €
	Communication - Ambassadeurs du tri	756 796 €
	Maintenance PAV - Lavage PAV	737 500 €
	Sondes PAV	121 750 €
Distribution composteurs et compost		148 151 €
Sous-Total		13 262 266 €

Impôts et taxes UVE	311 846 €
---------------------	-----------

Budget général	Administration / Charges à caractère général ou de gestion courante	1 512 307 €
----------------	---	-------------

Les dépenses d'investissement pour 2025 sont d'environ 10 368 000 € hors taxes, réparties comme suit :

	Collecte sélective (achat et pose de PAV)	1 678 548 €
	UVE et divers (amélioration des quais de transfert)	882 608 €
	Centre de tri (démarrage travaux)	5 781 636 €
	Déchèteries (bennes, panneaux)	1 910 098 €
	Divers (locaux, véhicules, composteurs...)	115 110 €

Les recettes du syndicat

Les dépenses du Syndicat sont équilibrées par les recettes de traitement et de collecte sélective d'une part, par les participations financières des membres du Syndicat, conformément à ses statuts d'autre part.

Les recettes de fonctionnement

En lien avec le traitement des OMR à Zéphire :

- Redevance hôpital Sainte Anne : 73 902 €
- RODP Frais de contrôle : 360 423 €
- Interesement : 2 633 072 €
- Loyer chaufferie Berthe : 10 000 €

En lien avec les collectes sélectives

- Soutien de CITEO : 5 614 590 €
- Valorisation matière
- Papier/Carton : 932 982 €
- Plastique : 335 393 €
- Verre : 112 941 €
- Métaux : 91 677 €

En lien avec les déchèteries

- Soutien des eco-organismes
- Eco mobilier : 1 231 812 €
- Ocad3e / eco system : 362 607 €
- Eco dds : 35 844 €
- Valorisation matière
- Métaux : 708 894 €

Les participations financières du Syndicat

1. **Trois contributions annuelles (versées au 25 avril de chaque année)**
 - Participation annuelle : pour financer le fonctionnement du syndicat,
 - Impôts et taxes : il s'agit des impôts fonciers et de la contribution économique territoriale de l'UVE,
 - Péréquation des transports : égalisation des coûts de transport à l'UVE entre les membres du Syndicat.

2. Coût de traitement des Ordures ménagères

Il s'agit du coût de traitement des Ordures Ménagères qui finance également le coût de la collecte sélective.

Les sommes dues sont calculées par douzièmes, définies au Budget primitif.

Un réajustement est effectué en fonction des tonnages réels à l'exercice comptable suivant.

3. Exploitation des déchèteries

Le coût des transports, locations et traitement des dépôts en déchèterie, est facturé de façon trimestrielle aux villes ou Communautés de Communes à l'euro dépensé.

Sont déduites de ces dépenses les recettes correspondant au soutien des éco-organismes ou les ventes de ferrailles.

Une restitution de ces participations par EPCI est donnée pages 46 et 47.

Les coûts de tri et de la collecte sélective sur l'aire toulonnaise

Ils ont été pendant longtemps compensés en grande partie par les recettes issues de la commercialisation des matériaux recyclés et des soutiens des éco-organismes, l'excédent de fonctionnement permettant d'équilibrer ces dépenses tout en auto finançant les investissements courants du Syndicat.

Depuis 2019, la stagnation des performances de tri limite les soutiens et les cours des matières secondaires se sont effondrés, remettant en cause le modèle économique mis en place.

La redynamisation du tri est un impératif à la fois réglementaire, mais également économique.

Si l'inflation en 2022 des prix de reprise des matières recyclées, conjuguée à la hausse des quantités d'emballages plastique collectés du fait de l'extension des consignes de tri, a permis d'obtenir un compte à peu près à l'équilibre sur l'exercice 2022, le bilan de la collecte sélective sur l'exercice 2023 a affiché un déficit de plus de 2 millions d'euros obligeant le Syndicat à mettre en place un mécanisme d'équilibrage des dépenses et recettes sur les collectes et le tri des déchets recyclables, de manière à ne pas grever la capacité d'autofinancement nécessaire à la réalisation des équipements structurants du SITTOMAT.

Pour 2024, le déficit est resté quasiment inchangé à 2,2 millions d'euros.

En 2025, il a légèrement diminué à 1,96 millions d'euros du fait du fait d'un soutien croissant de CITEO.

Principe de péréquation des transports

Les statuts du SITTOMAT ont défini un principe technico-financier pour égaliser les coûts de transport entre les différentes villes membres de l'Aire Toulonnaise.

Cette démarche a pour but de ne pas pénaliser les communes les plus éloignées de l'UVE et de répartir le plus équitablement possible les charges de transport.

Un système de péréquation similaire est mis en place pour la CCGST et la CCMPM prenant en compte notamment la nécessité de mettre en balles les OMR pendant la saison estivale.

Le bilan financier

Les entreprises sous contrat (activités principales)



Entreprises	Nature de la prestation	Montant 2025 en € HT
Pasini	Gravats	300 200
Pasini - Exarent	Transport déchèteries	3 720 096
Valeor - Suez	Collecte sélective pav	2 744 857
Paprec - Veolia - Valeor - Pasini	Déchets verts	3 132 275
Azur Valorisation - Veolia	Encombrants	6 437 166
Veolia - Valeor - Suez - Paprec	Centre de tri + transport collecte sélective	8 401 903
Zephyre	Valorisation énergétique des déchets ménagers	21 000 230
SUEZ MINERALS	Traitement refiom	1 771 080
SATM	Transport refiom	232 014



Les indicateurs économiques 2025 (648 187 habitants)

Charges	Total en €	En €/habitant
Charges de structure	1 512 307	2,33
Charges de communication	756 793	1,17
Charges techniques		
Prévention et collecte sélective	12 551 271	19,36
Transport et Traitement OMR	23 316 370	36,10
Déchèteries (bas de quai)	16 717 594	25,79
Impôts et taxes		
Impôts	311 846	0,48
TGAP	4 021 563	6,20
Total Charges HT TVA Acquittée	59 187 744*	91,31

* hors versement aux ahérents et réajustement 2025

Produits	Total en €	En €/habitant
Recettes industrielles	5 962 964	9,20
Soutiens	5 899 696	9,10
Total des Produits	11 862 660	18,30

Le bilan financier

Coût de traitement 2025 par habitant (TGAP comprise)

Métropole Toulon Provence Méditerranée : 447 804 habitants

	En € HT		
Coût Ordures Ménagères	15 772 671		
Contribution financière	1 541 062		
Impôts et taxes	290 953		
Péréquation des transports	828 523		
Contribution collecte sélective	1 264 802		
Total OM et Collecte Sélective	19 698 011	43,99 € HT/h	
Déchèteries	7 843 146	17,51 € HT/h	
Recettes ventes et soutiens	- 892 593	- 1,99 € HT/h	
Total Déchèteries	6 950 553	15,52 € HT/h	
Réajustements	- 324 425	- 0,72 € HT/h	EN 2024
Coût global DMA	26 324 139	58,78€ HT/h	57,24 HT/h

Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume : 64 093 habitants

	En € HT		
Coût Ordures Ménagères	2 907 264		
Contribution financière	284 908		
Impôts et taxes	53 791		
Péréquation des transports	53 779		
Contribution collecte sélective	489 571		
Total OM et Collecte Sélective	3 789 313	59,12 € HT/h	
Déchèteries	2 573 392	40,15 € HT/h	
Recettes ventes et soutiens	- 265 480	- 4,14 € HT/h	
Total Déchèteries	2 307 912	36,00 € HT/h	
Réajustements	- 51 852	- 0,81 € HT/h	EN 2024
Coût global DMA	6 045 373	94,32 € HT/h	95,97 € HT/h

Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau : 32 578 habitants

	En € HT		
Coût Ordures Ménagères	1 161 177		
Contribution financière	112 825		
Impôts et taxes	21 301		
Péréquation des transports	68 151		
Contribution collecte sélective	207 524		
Total OM et Collecte Sélective	1 570 978	48,22 € HT/h	
Déchèteries	818 215	25,12 € HT/h	
Recettes ventes et soutiens	- 120 905	- 3,71 € HT/h	
Total Déchèteries	697 310	21,40 € HT/h	
Réajustements	- 8 128	- 0,25 € HT/h	EN 2024
Coût global DMA	2 260 160	69,38€ HT/h	69,14 HT/h

Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez : 57 409 habitants

	En € HT		
Coût Ordures Ménagères	3 829 050		
Contribution financière	345 565		
Impôts et taxes	65 243		
Péréquation des transports	1 312 982		
Contribution tri - Collecte sélective CCGST	3 161 766		
Total OM et Collecte Sélective	8 714 606	150,13 € HT/h	
Déchèteries	2 187 239	38,01 € HT/h	
Recettes ventes et soutiens	- 198 478	- 3,46 € HT/h	
Total Déchèteries	1 988 761	34,64 € HT/h	
Réajustements	- 507 067	- 8,83 € HT/h	EN 2024
Coût global DMA	10 196 300	177,61 € HT/h	181,78 HT/h

Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures : 46 303 habitants

	En € HT		
Coût Ordures Ménagères	2 311 500		
Contribution financière	215 641		
Impôts et taxes	40 713		
Péréquation des transports	1 648 675		
Contribution tri - Collecte sélective CCGST	460 129		
Total OM et Collecte Sélective	4 676 658	101,00 € HT/h	
Déchèteries	3 040 548	65,67 € HT/h	
Recettes ventes et soutiens	- 94 039	- 2,03 € HT/h	
Total Déchèteries	2 946 509	63,63 € HT/h	
Réajustements	187 623		EN 2024
Coût global DMA	7 810 790	168,69 € HT/h	177,09 HT/h

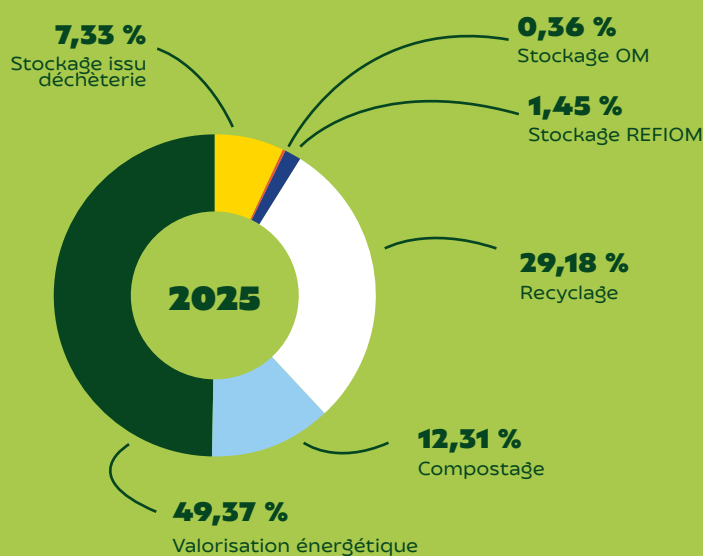
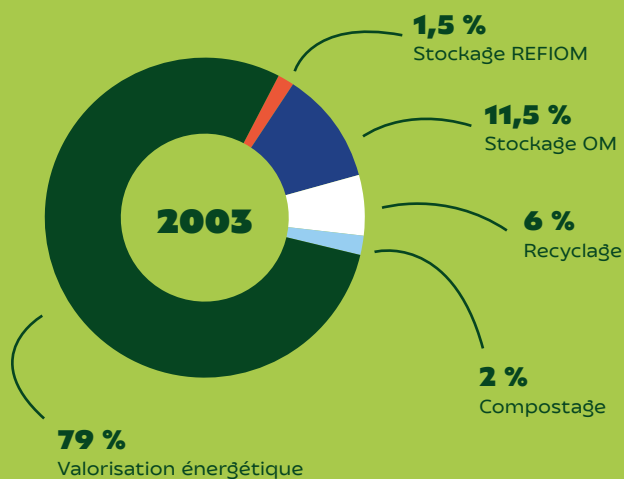
SITTOMAT : 648 187 habitants

	En € HT		
Coût Ordures Ménagères	25 981 662		
Contribution financière	2 500 000		
Impôts et taxes	472 000		
Péréquation des transports	3 512 109		
Contribution tri - Collecte sélective CCGST	5 583 792		
Total OM et Collecte Sélective	38 049 563	58,70 € HT/h	
Déchèteries	16 462 539	25,40 € HT/h	
Recettes ventes et soutiens	- 1 571 495	- 2,42 HT/h	
Total Déchèteries	14 891 044	22,97 € HT/h	
Réajustements	- 1 079 095	- 1,66 € HT/h	EN 2024
Coût global DMA	51 861 512	80,01 € HT/h	78,81 HT/h



Que deviennent nos déchets ?

L'évolution en chiffres



Ne pas jeter sur la voie publique

Conception graphique : • Impression : Imprimerie Caractère
Rédaction : SITMAT - Photographies : iStock - APREC - Citeo / Droits Réservés -
Pizzorno Environnement - Veolia - Suez - DR • Imprimé sur papier recyclé • 05/26

Syndicat mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise

Chemin G. Gastaldo
Quartier de l'Escaillon
83 200 TOULON

Téléphone : +33 (0)4 94 89 64 94

contact@sittomat.fr

www.sittomat.fr

Métropole Toulon Provence Méditerranée

Téléphone : +33 (0)4 94 93 83 00

E-mail : contact@metropoletpm.fr

Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume

Téléphone : +33 (0)4 94 98 26 60

E-mail : agglo@sudsaintebaume.fr

Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau

Téléphone : +33 (0)4 94 33 78 84

E-mail : info@ccvg.fr

Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures

1, rue du lotissement Les Miéraniers
83250 La Londe les Maures

Téléphone : +33 (0)4 94 00 05 86

E-mail : contact@ccmpm.fr

Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez

Téléphone : +33 (0)4 94 55 70 30

E-mail : contact@cc-golfedesainttropez.fr